



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8434^e séance

Jeudi 20 décembre 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Adom. (Côte d'Ivoire)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Zambrana Torrelío
Chine	M. Wu Haitao
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Éthiopie	M. Amde
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. De Mistura.

M. De Mistura : Je vous félicite, Monsieur le Président, du rôle important que vous avez joué ce mois. Qu'il me soit permis de dire quelques mots, mais cela va être un peu long, parce que c'est, comme vous le savez, le dernier discours que je prononcerai dans le cadre de ce mandat, et je vais continuer en anglais, avec votre permission.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter mon exposé mensuel pour la dernière fois dans le cadre de ce mandat. Je fais distribuer le texte intégral de la déclaration écrite au Conseil. Je prie le Conseil de me pardonner pour la longueur de cette déclaration. Elle plus longue que d'habitude, mais il y a une raison à cela.

J'ai occupé la fonction d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie pendant quatre ans et quatre mois, soit presque exactement la durée de la Première Guerre mondiale. Le peuple syrien subit un conflit depuis sept ans et demi, soit plus longtemps que la durée de la Seconde Guerre mondiale. Ce conflit a été et demeure une tragédie pour le peuple syrien. C'est une guerre sale, sanglante et horrible. Elle voit toutes les fautes de la Syrie, de la région et du monde l'emporter sur la volonté du peuple syrien, l'unité syrienne, la stabilité régionale et la coopération internationale. Aucun effort, ni les miens, ni ceux du Conseil, ni ceux de qui que ce soit d'autre, n'a pu enrayer complètement la logique de la guerre. Toutefois, nous espérons que nous nous approchons de cet objectif.

Malgré plusieurs cessez-le-feu et quelques moments de réel espoir, le champ de bataille l'a trop souvent emporté sur les pourparlers de paix. Il y a eu des changements constants. Il est désormais temps d'examiner encore plus attentivement la question essentielle : la paix sera-elle possible? Nous pensons qu'elle doit et peut l'être. Sera-t-elle durable? Nous pensons qu'elle peut et doit l'être. C'est pourquoi un véritable processus politique est nécessaire. Le Conseil de sécurité a exposé les éléments du processus politique dans la résolution 2254 (2015). Le Conseil a exclusivement chargé l'ONU de réunir les parties, de faciliter le processus politique et d'établir la liste définitive des participants, dans le plein respect de la souveraineté de la Syrie et de la capacité du peuple syrien de choisir ses propres représentants, afin de permettre au peuple syrien de déterminer son propre avenir de manière indépendante et démocratique, tout en soulignant qu'un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien est d'une importance tout aussi cruciale.

Avec ce mandat, je pense que nous avons influé sur le cours des choses. Pour être honnête, ce n'est pas suffisant, mais nous avons obtenu quelques résultats, ensemble. Nous avons sauvé des vies grâce à certains cessez-le-feu et à des mesures de désescalade; bien que leur portée et leur durée aient été limitées, ils ont bel et bien sauvé des vies. Nous avons amélioré l'accès humanitaire à des zones qui n'étaient pas accessibles, même si nous sommes encore loin de ce dont les civils avaient désespérément besoin et de ce qu'ils demandaient.

Nous avons réuni le Gouvernement et l'opposition et nous avons contribué au processus d'unification de l'opposition, même si nous sommes forcés d'admettre que nous ne sommes pas encore parvenus à faire en sorte que les parties se considèrent l'une l'autre comme des interlocutrices avec lesquelles elles doivent travailler et effectivement négocier, encore moins comme des interlocutrices avec lesquelles elles doivent conclure des accords. Nous avons élaboré avec les parties des principes clefs pour un avenir et un règlement communs, mais nous n'avons pas encore transformé ces principes en véritables mécanismes de mise en œuvre. Nous avons défini un programme clair, accepté par les parties, qui faciliterait les négociations, mais nous n'avons pas encore été en mesure d'en exploiter le potentiel.

Nous avons encouragé, avec détermination, la participation des femmes syriennes à la recherche d'un règlement pacifique de la crise. Elles savent ce à quoi leur pays est confronté; elles constituent plus de la moitié de la population, même si leur participation est

constamment remise en question. Nous avons encouragé, avec la même détermination, l'inclusion significative et la participation substantielle de la société civile, mais cela aussi est constamment remis en question.

Nous avons presque terminé le travail de mise en place d'une commission constitutionnelle chargée d'élaborer un projet de réforme constitutionnelle, en tant que contribution au processus politique, mais nous devons faire un effort supplémentaire. Nous savons ce qu'il faut pour créer un environnement sûr, calme et neutre en Syrie et pour organiser des élections supervisées par l'ONU conformément aux normes internationales les plus élevées et à une nouvelle Constitution réformée, mais nous n'avons pas encore pu commencer à faire tout le nécessaire pour faire de ces nécessités une réalité.

Je regrette profondément ce qui n'a pas été réalisé, et je regrette qu'il n'ait pas été possible de faire davantage. Je pense que nous, au Conseil de sécurité, devons partager ce regret. Je sais que c'est le cas. Cependant, nous avons identifié et mis en place certains des fondements cruciaux sur lesquels le processus futur peut s'appuyer. Mon successeur possède toutes les compétences et les capacités requises pour déterminer quelle combinaison de continuité et de changement est nécessaire. Il a été mon successeur au Liban. Il a fait mieux que moi. C'est un ami et quelqu'un que nous respectons tous. Il a été mis à l'épreuve, et c'est quelqu'un que de nombreux membres du Conseil connaissent. C'est pourquoi je ne doute pas de ce que je dis.

Toutefois, nous ne devons pas nous leurrer, et je voudrais ici rendre hommage à Kofi Annan et à Lakhdar Brahimi. Comme pour mes propres prédécesseurs et pour moi-même, le succès de mon successeur dépendra de l'unité du Conseil et de sa détermination à autonomiser et appuyer l'ONU et à faire pression sur toutes les parties pour qu'elles engagent un véritable dialogue, pour qu'elles négocient et pour qu'elles fassent des compromis en vue de répondre aux griefs du peuple syrien et de mettre en œuvre la résolution 2254 (2015).

Après l'adoption de la résolution 2254 (2015), nous avons assisté à de sérieuses tentatives de mettre en place un cessez-le-feu et de coopérer dans la lutte contre le terrorisme, qui est et restera notre priorité à tous, car ce phénomène menace chaque personne présente dans cette salle et au-delà. Nous avons également assisté à de sérieuses tentatives d'appuyer les pourparlers de Genève sur une transition politique par l'intermédiaire du Groupe international d'appui pour la Syrie. Toutefois, cette promesse n'a pas encore été tenue. L'unité ici

n'est pas encore assez forte, et les forces qui tentent de compliquer le rétablissement de la paix se sont parfois révélées plus fortes.

Début 2017, à Astana, l'Iran, la Russie et la Turquie se sont engagés à coopérer sur les questions de la désescalade et du renforcement de la confiance. La Jordanie, les États-Unis et la Fédération de Russie ont commencé à œuvrer à la désescalade dans le sud-ouest du pays dans le courant de l'année. Bien que les résultats aient été mitigés, des vies ont été sauvées. Malheureusement, trois des quatre accords de désescalade qui ont été conclus ont toutefois pris fin. Des vies ont également été perdues. L'un de ces accords, à savoir celui sur Edleb, qui compte plus de 3 millions de civils, a tenu et tient toujours, et nous appuyons tous cet accord.

Entre-temps, malgré la création d'un groupe de travail en décembre – ce qui, nous devons le reconnaître, est toujours mieux que rien –, les résultats obtenus sur la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues n'ont pas répondu aux attentes. Ce groupe de travail a néanmoins récemment permis une évolution concrète, quoique modeste. Du point de vue du peuple syrien, cependant, il est inacceptable que des dizaines de milliers de personnes languissent en prison, restent introuvables, face à la peur, à la torture ou à la mort, ou que leur sort soit inconnu.

Nous n'avons jamais eu de prétendu cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien d'aucune durée et nous n'avons jamais obtenu le véritable renforcement de la confiance que la résolution 2254 (2015) envisageait, parallèlement aux pourparlers politiques de Genève. Cependant, nous nous en sommes souvent rapprochés. En dépit de cela, les pourparlers de Genève facilités par l'ONU ont clairement identifié quatre corbeilles de questions découlant de la résolution 2254 (2015). Les membres les connaissent très bien, mais nous devons les rappeler parce que nous ne voulons pas perdre les acquis obtenus. Ces corbeilles de questions ont abouti à la formulation de 12 principes de base pour une coexistence entre Syriens, avec d'importantes contributions du Gouvernement et de l'opposition et en consultation étroite avec un large échantillon de la société civile et de femmes syriennes.

Ces 12 principes constituent un fondement sur lequel mon successeur pourra s'appuyer. Ils offrent pour la Syrie une vision d'avenir qui peut être partagée par tous, ainsi que des formules élaborées avec soin en vue d'aborder des questions clefs, qui pourraient constituer

la base de travaux futurs. Ces questions englobent, entre autres, la souveraineté et l'unité; la gouvernance et la démocratie; la séparation des pouvoirs et les droits de l'homme; la religion et l'État; la décentralisation; les mesures de lutte contre le terrorisme; le respect de toutes les composantes de la société syrienne; la pleine participation des femmes; et le droit des réfugiés à rentrer dans leurs foyers et sur leurs terres.

Logiquement, un processus politique contrôlé et dirigé par les Syriens et facilité par l'ONU devrait permettre d'appliquer réellement ces principes dans les faits, et pas seulement en paroles, en adoptant des accords, des mécanismes et des mesures concrètes guidés par la résolution 2254 (2015). Comme cela a été reconnu au niveau présidentiel par les États-Unis et la Fédération de Russie à Da Nang en novembre 2017, la réforme constitutionnelle et l'organisation d'élections supervisées par l'ONU dans un environnement sûr et neutre ouvrent la voie à la mise en œuvre concrète de la résolution 2254 (2015).

Comme je l'ai indiqué il y a un an et un jour dans l'exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 19 décembre 2017 (voir S/PV.8142), l'ONU a identifié, grâce aux corbeilles de questions 2 et 3 du processus de Genève, 11 paramètres – qui sont énumérés dans l'exposé écrit que je vais faire distribuer aux membres – en vue de lancer un processus d'élaboration d'une Constitution et six idées concernant l'organisation d'élections supervisées par l'ONU. J'estime que ces points communs généraux pourraient guider les parties et guideraient, quoi qu'il en soit, l'ONU et mon successeur dans son rôle de facilitateur.

Fin 2017, la Russie, la Turquie et l'Iran étaient en train d'organiser un rassemblement de parties syriennes à Sotchi. J'ai participé à la réunion de Sotchi sous la direction du Secrétaire général sur la base de l'accord auquel le Secrétaire général et moi-même étions parvenus à Vienne avec des diplomates de la Fédération de Russie, à savoir que la réunion de Sotchi apporterait une contribution en permettant à l'ONU de créer sous ses auspices, à Genève, un élément clef de l'architecture du processus général nécessaire à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015).

La déclaration finale de Sotchi, que la Fédération de Russie a distribuée dans la salle du Conseil en tant que document officiel, consacre les 12 principes en tant que fondement d'un règlement politique. Elle appelle à la formation d'une commission constitutionnelle en vue de rédiger un projet de réforme constitutionnelle pour

contribuer à un règlement politique sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015). Je souligne le mot « contribution ». La commission constitutionnelle pourrait donc devenir un pilier d'un processus politique réel – un point de départ important, si je puis dire –, mais certainement pas le seul. Les Syriens le savent, les membres du Conseil le savent et je le sais.

À Sotchi, il a été décidé que cette commission comprendrait au moins des représentants du Gouvernement et de l'opposition participant aux pourparlers intersyriens, des experts syriens, des représentants de la société civile, des indépendants, des chefs tribaux et des femmes; que l'on veillerait à assurer une représentation adéquate des divers groupes ethniques et religieux de la Syrie; et qu'un « accord final » devrait être conclu dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU concernant le mandat, la mission, les pouvoirs, le règlement intérieur et les critères de sélection des membres de la commission constitutionnelle. À cette fin, la déclaration finale de Sotchi demande « au Secrétaire général de l'ONU de détacher son Envoyé spécial pour la Syrie afin qu'il apporte son concours aux travaux qui se dérouleront en vue de la Commission constitutionnelle à Genève ».

La Russie et l'ONU ont clairement compris que l'Envoyé spécial devait faciliter le processus et avoir pour prérogative de finaliser la formation de la commission constitutionnelle. L'Envoyé spécial pourrait identifier les membres de la commission parmi un groupe de candidats désignés à Sotchi, mais aussi faire appel à des personnes extérieures à ce groupe, le cas échéant, pour garantir une composition crédible et équilibrée de la commission. La facilitation de ce processus par l'ONU constituait clairement la base de travaux futurs.

Depuis la réunion de Sotchi, durant près d'un an, j'ai entrepris un marathon de consultations avec des parties syriennes et internationales, en particulier les organisateurs de la réunion de Sotchi, pour parvenir à la création d'une commission constitutionnelle contrôlée et dirigée par les Syriens, facilitée par l'ONU, équilibrée, ouverte et crédible à Genève. Je ne vais pas énumérer toutes les étapes de cet effort diplomatique. Cependant, je vais réitérer les points clefs afin que nous sachions où nous en sommes avant que je passe le relais à mon successeur.

Le Gouvernement et l'opposition ont donné 50 noms chacun et accepté de ne pas contester les 50 noms de l'autre partie. Il a été décidé qu'une troisième liste devrait

comprendre 50 noms, conformément aux critères de la déclaration finale de Sotchi. Il a donc été décidé que ces groupes formeraient une commission constitutionnelle composée de 150 membres. Il a été décidé qu'un organe chargé de l'élaboration compterait 45 membres au maximum, 15 membres étant fournis par chacun des trois groupes. Il a été décidé que des arrangements favorables concernant la présidence et la prise de décision devaient être clairement identifiés. Il a été décidé que la commission constitutionnelle se réunirait sous les auspices de l'ONU à Genève.

Il y a cinq mois, l'ONU a présenté une proposition consolidée pour la troisième liste, en mettant l'accent sur la crédibilité, l'équilibre et l'ouverture, notamment pour veiller à ce que les femmes soient représentées à hauteur d'au moins 30% au sein de la commission constitutionnelle. L'opposition n'était pas convaincue par cette liste, mais elle a accepté de ne pas la contester afin qu'il soit possible d'avancer. Le Gouvernement s'est fortement opposé à cette liste et a indiqué qu'il rédigerait une autre liste avec les organisateurs de la réunion de Sotchi et que l'ONU devait attendre cette contribution.

Le 27 octobre à Istanbul, les dirigeants de la France, de l'Allemagne, de la Russie et de la Turquie ont décidé que la fin décembre devrait être envisagée, compte tenu des circonstances, pour la création de la commission constitutionnelle. Le Secrétaire général m'a chargé, avant de me retirer, de vérifier s'il était possible de créer une commission constitutionnelle crédible, équilibrée, ouverte, contrôlée et dirigée par les Syriens et facilitée par l'ONU qui serait en mesure d'élaborer un projet de réforme constitutionnelle populaire et de progresser de manière significative vers cet objectif.

Pour répondre aux préoccupations du Gouvernement sans perdre l'appui de l'opposition et tout en maintenant la qualité et la légitimité de l'ensemble, j'ai indiqué que l'ONU serait réceptive à des propositions modestes, crédibles et équilibrées, en gardant à l'esprit son mandat et ses responsabilités dans le contexte de la nécessité de mettre la dernière la main à ces mesures. Nous comprenons que la responsabilité qui incombe à l'ONU est immense car elle doit s'acquitter de son mandat et on attend d'elle qu'elle n'accepte aucun diktat concernant la convocation de la commission constitutionnelle ou l'adoption de l'ensemble de mesures.

Au cours des dernières semaines, la diplomatie au-delà du Secrétariat de l'ONU s'est intensifiée, aboutissant à l'organisation d'une réunion que j'ai convoquée à Genève mardi et à laquelle ont participé les Ministres des

affaires étrangères de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie et de la République turque. Le Secrétaire général était fortement impliqué tout au long de ce processus. Les trois Ministres des affaires étrangères ont fourni à l'ONU une contribution conjointe importante au sujet de la commission constitutionnelle. Cette contribution conjointe importante est une liste de 50 noms, dont une partie sont des noms que j'ai suggérés, qui représente leur proposition de troisième liste pour la commission constitutionnelle.

Après avoir examiné les noms, le Secrétariat a déterminé qu'il n'était pas encore suffisamment convaincu pour accorder la légitimité de l'ONU aux 50 noms comme répondant aux critères fixés en matière de crédibilité et d'équilibre; d'où la nécessité d'un effort supplémentaire. Nous avons constaté la perte d'experts expérimentés avec d'excellentes références, qui auraient également été des conciliateurs naturels. Nous savons qu'aucune liste ne sera jamais parfaite, mais, d'après notre évaluation, la liste nécessitait un nouvel examen et un peu de travail supplémentaire.

Il faut également définir avec davantage de précision, avec les parties aux discussions, le reste des mesures, afin que la commission constitutionnelle – lorsqu'elle siègera – puisse fonctionner efficacement, en produisant des résultats conformes à son propre mandat en tant qu'instrument véritable au sein d'un processus politique plus large visant une paix durable. À ce sujet, mes consultations m'ont convaincu qu'il devrait être possible de convenir d'un seuil de 75% pour les votes et de modalités équilibrées pour les coprésidences. Je voudrais ajouter, si je puis me le permettre, que, quelle que soit l'identité des coprésidents, si l'un d'entre eux est du Gouvernement, l'autre devrait être un membre de l'opposition, et que l'un d'entre eux devrait être une femme, puisque les femmes représentent entre 51% et 55% de la population.

Mes consultations m'ont aussi convaincu qu'il est entendu que la commission constitutionnelle rédigera une réforme constitutionnelle et que l'Organisation des Nations Unies aura pour rôle crucial d'accompagner et de faciliter ce processus pris en main par les Syriens. Il est également crucial de définir comment les membres de l'organe de rédaction réduit seront choisis et comment il commencera à travailler. Les parties doivent donc accepter ces détails clefs. Soyons francs. Je sais que nous avons toujours tendance à considérer que la bouteille est à moitié pleine ou à moitié vide, mais des progrès bien réels ont été réalisés. Nous avons pratiquement une liste.

Le règlement intérieur est devenu un peu plus clair, mais nous avons encore un peu de chemin à parcourir.

Si une commission constitutionnelle est établie, ce sera fait, bien entendu, avec l'aval du Conseil de sécurité. Cela devrait se produire dans tous les cas. Il sera vital que le Conseil appuie des examens réguliers de l'état d'avancement des travaux de la commission et tout ajustement nécessaire pendant le processus, afin d'aider une commission constitutionnelle prise en main par les Syriens et conduite par eux, conformément à l'application de la résolution 2254 (2015).

Seule l'Organisation des Nations Unies a la légitimité et le mandat pour entériner – au moins à l'étape initiale – la commission constitutionnelle, étant donné les circonstances en Syrie. Tel est le rôle que le Conseil de sécurité peut jouer. Cela doit s'accompagner d'efforts parallèles pour assurer un cessez-le-feu complet, la libération en grand nombre de détenus et de personnes enlevées, le renforcement de la confiance et l'instauration d'un environnement sûr, calme et neutre, de concert avec des réformes de gouvernance, et pour préparer la voie à des élections conduites sous la supervision de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015).

À cet égard, et contrairement à l'esprit du renforcement de la confiance mutuelle, nous avons parfois été très préoccupés par les informations récentes et crédibles faisant état d'une certaine forme d'intimidation et de coercition contre des personnes qui seraient sur la liste pour la commission constitutionnelle et contre des membres de leur famille à l'intérieur de la Syrie. Ces informations sont devenues plus fréquentes ces derniers jours, et, franchement, nous les jugeons très inquiétantes. Cela constitue donc un rappel fondamental de la nécessité de prendre des mesures concrètes vers ce que nous appelons un environnement sûr, calme et neutre. C'est également l'une des choses que les réfugiés et les déplacés nous ont dites sans ambages. Ils veulent un environnement sûr et neutre.

Les gens envisageront des retours lorsqu'ils se sentiront en sécurité; si leurs droits fondamentaux sont protégés; s'ils peuvent être réunis avec leur famille dans les zones dont ils sont originaires; si leurs biens et leurs autres droits juridiques sont préservés et si les institutions de l'État protègent de tels droits; et si les services sociaux de base sont fournis sans parti pris ni préjugé politiques. La liste des questions légitimes ne s'arrête pas là. Toutes ces questions et bien d'autres sont essentielles pour l'instauration d'un environnement calme, sûr et neutre.

Si nous pouvons faire démarrer une commission constitutionnelle, elle sera une nouvelle mise à l'épreuve de la volonté politique. Le Gouvernement s'engagera-t-il sérieusement et manifestera-t-il la volonté d'aborder les griefs réels – des griefs qui existent depuis l'origine même de cet horrible conflit? L'opposition s'engagera-t-elle sérieusement et de façon réaliste, en se rendant compte que le processus de changement en Syrie ne sera pas facile, mais qu'il nécessite aussi qu'elle soit pragmatique? J'exhorte les deux parties à le faire. Il n'y a pas d'autre issue au conflit syrien.

Qu'il me soit permis de saluer les voix des Syriens qui ne sont affiliés ni au Gouvernement ni à l'opposition, mais qui œuvrent pour la paix, en dépit de toutes les difficultés. Nombre d'entre eux participent au Bureau d'aide à la société civile, que nous avons créé en partenariat avec les Syriens qui sont attachés à la valeur de la paix. En fait, ils sont nombreux à se réunir cette semaine avec mon équipe dans les capitales régionales. Je me dois donc d'exhorter les membres du Conseil, la communauté internationale et les parties syriennes dans un sens plus large à entendre ces voix, même lorsque je ne serai plus présent. Elles sont importantes. Elles doivent être protégées et elles doivent pouvoir s'engager véritablement sur la longue route semée d'embûches qui nous attend. Je salue ces civils syriens et les remercie de leurs efforts et de leur volonté de collaborer avec nous et avec le Conseil.

Qu'il me soit permis aussi de souligner une fois encore le rôle crucial des femmes dans le processus politique syrien. Ce n'est pas un intérêt de pure forme. Je les ai vues; elles ont une immense influence. On leur a donné une possibilité de l'exercer et elles peuvent avoir davantage de possibilités de le faire. J'ai tout mis en œuvre pour promouvoir cela, aussi bien auprès des délégations qu'au sein de la société civile. J'ai également été épaulé par le Comité consultatif des femmes syriennes, dont la composition a récemment fait l'objet d'un roulement et a été renouvelée. Le Comité consultatif des femmes syriennes est un modèle de ce qui est possible quand les Syriens de différents milieux se réunissent pour accompagner le processus de médiation. Je constate que cela a maintenant été reproduit dans le dossier yéménite également.

Les femmes en Syrie ont continué de me rappeler ce qui est possible et d'appeler de leurs vœux un appel un processus qui inclue pleinement l'ensemble de la société syrienne, avec la pleine participation des femmes et de tous les autres groupes. J'ai lutté et je continuerai de

lutter pour assurer une représentation d'au moins 30 % de femmes à la commission constitutionnelle. J'espère que cela sera réalisé, et c'est pourquoi j'ai également mis l'accent sur la coprésidence.

Nous sommes ici au Conseil de sécurité, et je voudrais donc souligner avant tout une question. L'Organisation des Nations Unies, en tant que facilitatrice et médiatrice, peut créer toutes sortes de processus de médiation et toutes sortes de dialogue – que ce soit des pourparlers secrets, des voies de communication officieuses, des pourparlers indirects, des réunions techniques, des groupes de travail, des pourparlers directs, des réunions multipartites, des commissions constitutionnelles, un dialogue national, entre autres. Je me suis efforcé de surmonter les divisions internationales au moyen d'idées, de messages, de voies de communication et de réunions et en élaborant une marche à suivre à laquelle tous pourraient souscrire, afin que notre mandat soit appuyé avec constance. J'ai également essayé de m'exprimer publiquement et clairement au sujet de la violence effarante et des atteintes contre les civils, de la nécessité d'un accès humanitaire et de la lutte contre le terrorisme, ainsi que de l'importance fondamentale du respect du droit international humanitaire. Mais cela ne saurait remplacer les efforts véritables des pays influents pour se parler et pour œuvrer de façon constructive au sein du Conseil et au-delà en faveur d'un processus onusien qui soit conduit par les Syriens et pris en main par eux.

La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil, et à lui seul. Il a chargé l'Organisation des Nations Unies de faciliter le processus politique entre Syriens pour l'application de la résolution 2254 (2015). C'est la seule façon de permettre aux Syriens de déterminer leur propre avenir. Et nous avons besoin d'un sentiment renouvelé de mission commune et d'une action concertée au Conseil si l'on veut que 2019 représente un véritable tournant pour la Syrie.

Pour terminer, je tiens à remercier le Secrétaire général António Guterres de sa confiance, de ses conseils et de ses encouragements, ainsi que ma propre équipe, qui, pendant les quatre années et demie passées, a travaillé inlassablement pour assurer la viabilité du processus de pourparlers et pour le faire avancer, bien que parfois à tout petits pas, mais sans jamais renoncer. J'ai envers elle une immense dette de gratitude. Je suis convaincu que la ténacité et l'ingéniosité du personnel de l'Organisation des Nations Unies peuvent apporter

un changement fondamental pour la Syrie, et je souhaite plein succès à mon successeur dans son travail vital.

Cela a été un véritable privilège et un honneur de travailler avec chacun des membres du Conseil. Malgré les divisions au sein du Conseil, il a toujours eu une position que j'ai ressentie constamment. Il n'a cessé de soutenir notre mission complexe et moi-même, et je tiens à l'en remercier très chaleureusement. Et puisque c'est là mon dernier exposé au Conseil en cette qualité, permettez-moi, Monsieur le Président, de faire une entorse au protocole, étant donné l'amitié réelle qui me lie à chacun ici, amitié que j'ai nourrie et que je ressens vraiment.

Donc au-delà des salutations officielles, je voudrais – puisque nous étions ensemble et qu'ils m'ont accompagné durant ce parcours qui n'a pas été de tout repos – serrer chaleureusement la main à chacun de mes amis.

Le Président : Je remercie M. Staffan de Mistura de son exposé.

Et je voudrais lui dire combien nous sommes heureux et fiers du travail qu'il a pu accomplir en Syrie. Cet applaudissement nourri que nous avons eu tout à l'heure à son endroit souligne à souhait tout l'intérêt que nous avons accordé à son travail et toute la satisfaction que nous en retirons. Cet applaudissement nourri vaut tous les discours de remerciement du monde. Qu'il veuille bien accepter que ces remerciements et ces applaudissements soient le symbole et le témoignage de notre gratitude sincère et affectueuse.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. De Mistura, de son exposé. Au nom des États-Unis, je le remercie sincèrement pour ses quatre ans et demi de service en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Nous apprécions grandement les efforts inlassables qu'il a déployés à cet égard et le travail qu'il a effectué en vue de ramener la paix et la stabilité en Syrie. Nous lui exprimons nos meilleurs vœux. Les États-Unis espèrent aussi maintenir une relation de travail étroite et constructive avec son successeur, M. Geir Pedersen, tandis qu'il prend ses fonctions en tant qu'Envoyé spécial.

Les États-Unis restent déterminés à éradiquer définitivement l'État islamique d'Iraq et du Levant et les autres groupes terroristes en Syrie et dans le monde.

Comme nous l'avons dit, nous utiliserons tous les instruments de notre pouvoir national pour obtenir le retrait des forces soutenues par l'Iran et, plus important encore pour la séance d'aujourd'hui, les États-Unis continueront de promouvoir un règlement pacifique et diplomatique de la crise en Syrie d'une manière qui honore la volonté du peuple syrien et qui soit conforme à la résolution 2254 (2015). Nous continuerons d'œuvrer de concert avec nos alliés s'agissant de lutter contre le terrorisme. Les États-Unis travailleront aussi avec les États animés du même esprit, l'Organisation des Nations Unies et l'opposition syrienne à la recherche d'une issue diplomatique à ce conflit. Il n'y a qu'une seule feuille de route convenue au niveau international pour atteindre ces objectifs : c'est un règlement politique du conflit syrien, conformément à la résolution 2254 (2015). Le premier pas à faire en vue de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) est l'élaboration d'une nouvelle Constitution syrienne.

En janvier, la Fédération de Russie, en consultation étroite avec l'Organisation des Nations Unies, a publié la déclaration de Sotchi. Celle-ci appelait à la mise en place d'une commission constitutionnelle à Genève, sous la direction de l'Envoyé spécial, l'objectif étant de relancer les efforts déployés par l'ONU pour mettre en œuvre la résolution 2254 (2015), qui était au point mort en raison de l'absence de participation réelle du régime d'Assad. La déclaration de Sotchi indiquait clairement qu'il devait y avoir une représentation équitable entre le régime, l'opposition syrienne et les indépendants au sein de la commission constitutionnelle avec 50 membres chacun, et que son champ d'action, son cahier de charges et ses procédures de vote seraient définis par l'Envoyé spécial. Il n'était pas question que le régime syrien ait un droit de veto sur la composition de la commission ou sur sa façon de travailler. La Russie a accepté que l'ONU aurait l'autorité de gérer cette commission, afin qu'elle puisse recevoir l'imprimatur de légitimité et l'attention Conseil en tant que contribution crédible de la Fédération de Russie à la paix en Syrie.

Pendant 11 mois, l'initiative dite de Sotchi de la Russie n'a mené à rien sinon à une impasse. Nous sommes maintenant à 11 jours de la fin de l'année et il ne reste que peu de temps au régime syrien et à la Russie pour concrétiser cet engagement. Ces derniers mois, les États-Unis, les membres du Conseil et le Groupe restreint sur la Syrie, ont travaillé d'arrache-pied pour appuyer les efforts de l'Envoyé spécial, M. De Mistura, visant à mettre en place une commission crédible et équilibrée. Le Groupe d'Astana a échoué jusqu'à présent

à convaincre le régime d'Assad d'accepter la liste équilibrée des membres devant siéger à la commission présentée par l'ONU, qui aurait permis à cette commission d'aller de l'avant. Une commission qui n'est ni équilibrée ni représentative du peuple syrien, notamment de l'opposition, ne peut être considérée comme légitime.

Une avancée vers un règlement politique du conflit, conformément à la résolution 2254 (2015) est urgente compte tenu de la situation à Edleb. Les 3 millions de civils qui s'y trouvent ont pu vivre relativement en paix grâce aux efforts russes et turcs visant à réduire la violence, et à la pression exercée sur le régime pour qu'il renonce à lancer une offensive. Toutefois, il existe un nombre croissant de signes indiquant une possible escalade militaire à Edleb, et ce malgré le cessez-le-feu mis en place grâce à la création d'une zone démilitarisée par la Turquie et la Russie. Toute escalade militaire à Edleb serait dangereuse et catastrophique pour les millions de personnes qui s'y trouvent et pour la stabilité des voisins de la Syrie.

Nous sommes à un tournant qui déterminera la fin du conflit en Syrie. Si la Russie et le régime n'aident pas à la formation d'une commission constitutionnelle légitime, crédible et équilibrée avant la fin de l'année, nous devrions alors tous les tenir clairement responsables de cet échec. Les États-Unis sont prêts, avec nos alliés et nos partenaires au sein du Groupe restreint, à appuyer l'action menée par les Nations Unies pour relancer un processus politique. Nous œuvrerions aussi pour isoler diplomatiquement et économiquement le régime. Je voudrais le dire clairement – il n'y aura pas d'argent pour la reconstruction. Il n'y aura pas de légitimité pour le régime. Il n'y aura pas de facilitation du retour des réfugiés. Cela ne sera ni discuté ni même envisagé tant que le processus politique n'avance pas. Les États-Unis restent pleinement attachés à la feuille de route pour un règlement politique du conflit syrien, approuvée par la résolution 2254 (2015), aux fins de la paix et de la stabilité en Syrie. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec l'ONU et avec le futur Envoyé spécial, M. Geir Pedersen, pour parvenir à un règlement définitif et pacifique du conflit.

M. Delattre (France) : Je remercie chaleureusement l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Stefan de Mistura, pour son intervention particulièrement importante. Plus largement, je souhaite lui exprimer, au nom de la France, toute notre reconnaissance pour son engagement exemplaire et ses efforts intenses et incessants au cours de ces quatre années consacrées à

résoudre l'une des crises les plus graves de la période contemporaine. Ces efforts marqueront durablement de leur empreinte le travail des Nations Unies sur le conflit syrien.

Je souhaite commencer par la situation dans le nord-est de la Syrie, qui appelle aujourd'hui toute notre attention. La France a en effet pour priorité la lutte contre le terrorisme, afin d'éradiquer durablement Daech et de contrer toute résurgence du terrorisme dans cette région. Or, notre évaluation est que Daech continue d'être une menace au Levant et que l'organisation terroriste peut continuer de s'y appuyer sur un territoire réduit, en particulier en Syrie.

Dans ce contexte, les tensions croissantes sur le terrain pourraient fournir des opportunités aux groupes terroristes. Le risque est réel d'un basculement dans la violence et d'une reprise d'exactions de grande ampleur. Le nord-est syrien ne doit pas venir s'ajouter à la longue liste des régions de Syrie qui ont dû faire face à une catastrophe humanitaire.

Dans le nord-est comme à Edleb, où la situation se dégrade, de nouvelles hostilités auraient des conséquences dramatiques. S'agissant d'Edleb, le maintien durable de la cessation des hostilités est essentiel, conformément aux conclusions du sommet d'Istanbul. Nous appelons donc la Russie et la Turquie à redoubler d'efforts et à tout faire pour préserver le calme sur le terrain, comme ils s'y sont engagés.

Les États partenaires de la Coalition internationale et nous-mêmes sommes en contact étroit avec Washington sur le calendrier et les conditions de mise en œuvre de la décision de retrait des forces américaines engagées face à Daech en Syrie, annoncée par le Président des États-Unis. Dans les semaines qui viennent, la France sera attentive à ce que la sécurité de tous les partenaires des États-Unis soit assurée, y compris les Forces démocratiques syriennes. Il est important que les États-Unis prennent en compte la protection des populations du nord-est de la Syrie et la stabilité de cette zone afin d'éviter tout nouveau drame humanitaire et toute résurgence du terrorisme. C'est grâce à l'action de la Coalition internationale depuis 2014 et aux forces locales, irakiennes d'une part, kurdes et arabes syriennes d'autre part, que Daech a été affaibli et a perdu pour l'essentiel son emprise territoriale. Le combat n'est pas terminé.

Je souhaite à présent revenir sur les efforts intenses déployés ces dernières semaines sur le volet politique du conflit syrien.

Les dernières semaines ont été l'occasion en effet d'une mobilisation diplomatique exceptionnelle en faveur de la formation d'une commission constitutionnelle équilibrée et inclusive sous l'égide des Nations unies. Nous avons tous, autour de cette table, appelé à la tenue d'une première réunion de la commission constitutionnelle. Les membres du Groupe restreint l'ont demandée en marge de l'Assemblée générale. La Russie avait pris l'engagement d'y parvenir. Le 27 octobre dernier à Istanbul, les chefs d'État et de gouvernement de la France, de l'Allemagne, de la Russie et de la Turquie avaient fixé un objectif clair et réaliste : parvenir à la réunion de cette commission avant la fin de l'année.

Alors que nous étions parvenus à une unité de vue, rare sur le dossier syrien, pour avancer sur le volet constitutionnel du processus politique, les dernières discussions de Genève n'ont, hélas, pas permis de trouver une issue favorable. Staffan de Mistura aura jusqu'au bout, inlassablement, consacré tous ses efforts à la formation d'une commission constitutionnelle équilibrée et inclusive, première contribution essentielle à un processus politique légitime et viable de règlement de la crise syrienne.

La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est, sans le moindre doute, imputable au régime syrien, qui n'a jamais cherché à donner le moindre signe d'engagement. Nous regrettons que la Russie et à l'Iran n'aient pas pu, ou pas suffisamment voulu, le convaincre que c'était pourtant dans son intérêt comme dans celui des Syriens. Les garants d'Astana ont proposé au cours des derniers jours une liste non concertée et déséquilibrée, composée de personnalités qu'ils savaient inacceptables et qui mettent en péril toute la crédibilité de la future commission. Jusqu'au bout, ces pays ont considéré qu'il leur revenait de déterminer seuls la composition de la commission et aux Nations unies d'en prendre acte sans plus de discussions. Ce qui a été présenté à Genève est clairement inacceptable et a clairement été considéré comme tel.

S'il reste le moindre espoir sur la formation d'une commission constitutionnelle crédible, c'est au régime et à ses soutiens d'en apporter la preuve d'ici l'échéance de la fin de l'année : jusqu'au bout, nous n'entendons pour notre part ne fermer aucune porte.

Une commission crédible exige que soient réunis plusieurs paramètres : une composition équilibrée et acceptée par les deux parties à égalité - et non simplement par le régime -, qui ne fausse pas le processus politique dès le départ; des règles de procédure également

équilibrées et proposées par les Nations unies; ainsi qu'un plein rattachement de la commission au processus de Genève, sous la conduite des Nations unies. Alors que l'ONU a multiplié depuis des mois les tentatives pour parvenir à un tel accord, le refus qui lui a été opposé nous imposera, s'il se confirme, d'explorer avec l'arrivée de Geir Pedersen en janvier toutes les modalités de mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), qui reste notre seule feuille de route pour permettre un règlement politique de la crise syrienne. Le volet constitutionnel n'est que l'une d'entre elles et toute solution politique durable en Syrie nécessitera de mettre en œuvre les autres – or, force est de constater qu'il n'y a pas eu non plus d'avancée sur ces autres volets.

Pour y parvenir, il nous faut donc réaffirmer le caractère central de la médiation des Nations unies. La résolution 2254 (2015), que le Conseil a adoptée à l'unanimité, doit rester le cadre de tous nos efforts. C'est plus que jamais la boussole commune qui doit nous guider. La seule issue possible au conflit passe ainsi par un processus constitutionnel crédible et des élections libres et impartiales, sous supervision des Nations unies et assurant la participation de tous les Syriens, qu'ils se trouvent en Syrie ou hors de ses frontières.

Prévue par la résolution 2254 (2015), l'adoption de mesures de confiance, en particulier sur le sort des détenus, la protection contre les persécutions politiques et les arrestations arbitraires, ou encore la garantie des droits de propriété des personnes déplacées, est prioritaire. Ces mesures de confiance seront autant d'actions concrètes indispensables pour établir un environnement sûr et neutre, où tous les Syriens ont une place. Elles sont également nécessaires à l'établissement des conditions politiques pour un retour volontaire et en sécurité des réfugiés et des déplacés. La Syrie doit se reconstruire politiquement pour recouvrer la stabilité. Elle devra également se reconstruire comme société. C'est pourquoi la lutte contre l'impunité est incontournable.

La pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) impliquera enfin de parvenir également à un cessez-le-feu durable et de garantir la protection des populations par l'accès libre et sans entraves de l'aide humanitaire partout en Syrie.

La tragédie syrienne, par sa terrible ampleur humaine mais aussi par ce qu'elle révèle de notre impuissance collective, est et restera l'un des marqueurs de notre génération. C'est dans cet esprit que j'ai appelé dans cette enceinte, avec l'anthropologue française

Laëtitia Atlani-Duault, à prendre garde que cette tragédie ne devienne pas le tombeau des Nations unies.

La Syrie est aujourd'hui à la croisée des chemins. Alors que les risques restent immenses à Edleb et ailleurs, notre conviction est qu'il existe aujourd'hui pour la première fois peut-être depuis sept ans, une étroite fenêtre d'opportunité pour une vraie dynamique politique en vue d'un règlement du conflit syrien. Mais cette fenêtre d'opportunité risque de se refermer au vu des développements des derniers jours. Il est donc plus important et urgent que jamais que chacun prenne aujourd'hui ses responsabilités, et il revient en particulier aux garants d'Astana de se montrer à la hauteur des engagements qu'ils ont pris et d'en assurer la pleine mise en œuvre.

La France entend pour sa part rester pleinement engagée pour contribuer à une solution au conflit syrien. Nous souhaitons qu'il en soit de même pour chacun car, en l'absence d'une telle solution, l'heure du désengagement de la Syrie n'est pas venue.

À l'image de Staffan de Mistura, dont l'engagement exemplaire continuera de nous inspirer, nous devons rester pleinement mobilisés que jamais pour parvenir à une issue politique au conflit syrien. Alors que la crise syrienne est toujours porteuse de graves menaces pour la stabilité régionale comme pour notre sécurité collective, seule une telle issue politique peut permettre à ce pays de retrouver une stabilité durable. La France ne baissera pas les bras et ne négligera, au cours des prochaines semaines, aucune des voies possibles vers la paix.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial M. Staffan de Mistura de son exposé. Au nom du Royaume des Pays-Bas, nous le remercions pour son leadership, son dévouement, sa ténacité et son engagement au cours de son mandat d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Il a toute notre admiration. Dans les circonstances les plus difficiles, il a conservé son empathie, sa compassion et son humanité. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de ne pas avoir fait de compromis aux dépens de la voix de la société civile, et des femmes syriennes en particulier, à laquelle nous attachons une grande valeur.

Je me concentrerai sur trois points aujourd'hui : premièrement, la commission constitutionnelle; deuxièmement, le sort des détenus et des personnes disparues; et troisièmement, le principe de responsabilité.

En ce qui concerne mon premier point, la commission constitutionnelle, nous appuyons pleinement les efforts déployés par l'ONU pour convoquer la commission constitutionnelle. Nous saluons les efforts déployés par les garants d'Astana pour trouver un moyen d'avancer dans l'établissement par l'ONU d'un tiers de la liste de représentants au sein de la commission. Qu'il me soit permis de souligner qu'un processus politique crédible exige une commission constitutionnelle qui soit crédible, équilibrée et ouverte à tous les Syriens. La commission constitutionnelle doit être acceptable pour toutes les parties, y compris l'opposition syrienne. Une commission qui ne remplirait pas ces conditions ne jouirait pas de la légitimité internationale nécessaire. Nous demandons à l'ONU de continuer à s'assurer d'une représentation égale au sein de la commission constitutionnelle. Nous réaffirmons l'importance d'une représentation féminine d'au moins 30 % au sein de la commission constitutionnelle et de ses sous-commissions.

Nous demandons également à l'ONU de jouer un rôle de premier plan dans l'établissement des méthodes de travail et des procédures de la commission, y compris les dispositions relatives à un accord équilibré sur la présidence. Nous nous félicitons du fait que l'ONU reconnaisse le bien-fondé de la commission constitutionnelle et qu'elle fera un effort supplémentaire. Nous attendons avec intérêt les vues du nouvel Envoyé spécial sur la viabilité de l'ensemble de mesures nécessaires à la mise en place d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive. Si cet objectif pouvait être atteint, nous serions certainement heureux de tenir une première réunion à Genève. Si le sceau de légitimité ne peut être accordé, nous appuierons le nouvel Envoyé spécial dans ses efforts pour trouver une autre voie en vertu de la résolution 2254 (2015). Le Royaume des Pays-Bas réaffirme que la création de la commission constitutionnelle n'est pas une fin en soi, mais s'inscrit dans un processus politique plus large fondé sur la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Deuxièmement, en ce qui concerne les détenus, les personnes disparues et la torture, nous sommes extrêmement préoccupés par l'absence de progrès sur le dossier des personnes détenues. Des centaines de milliers de civils ont été arrêtés, emprisonnés et/ou ont disparu entre les mains du régime d'Assad sans avoir bénéficié d'une procédure régulière. Nous sommes très préoccupés par la situation épouvantable qui règne dans les prisons, telle que décrite dans le dernier rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur

la République arabe syrienne, qui a fait état de cas de torture et de violences sexuelles.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge doivent avoir accès à ces prisons. Nous sommes horrifiés par les avis de décès des prisonniers que le régime envoie aux membres de leur famille, et nous défendons ardemment le soutien et l'accès de la famille aux informations concernant les prisonniers. Nous appelons les parties concernées à investir dans des mesures de confiance sur la question des détenus. Le régime syrien doit entamer un processus de libération de tous les prisonniers politiques. Nous attendons avec grand intérêt que le nouvel Envoyé spécial accorde la priorité à la question des détenus et des personnes disparues en tant que partie intégrante du processus politique.

Cela m'amène à mon troisième point sur l'application du principe de responsabilité. Encore une fois, nous rappelons qu'une stabilité durable en Syrie ne peut être atteinte sans que les responsables de crimes de guerre répondent de leurs actes. Nous réitérons notre appui au Mécanisme international, impartial et indépendant pour la République arabe syrienne, et nous soulignons que nous continuerons de promouvoir activement l'application du principe de responsabilité.

Le Royaume des Pays-Bas demande à nouveau que la situation en Syrie soit renvoyée devant la Cour pénale internationale. Nous regrettons que le Conseil ait été empêché de le faire par le recours au veto. Qu'il me soit également permis de souligner que des changements structurels sont nécessaires dans la situation politique et dans la gouvernance de la Syrie. Les conditions d'un retour sûr, volontaire et digne des réfugiés doivent être réunies. Ce n'est pas le cas actuellement. La protection des droits au logement, à la terre et à la propriété doit être garantie. Cela faciliterait la réconciliation et le retour. Nous avons besoin d'une transition politique crédible et inclusive fermement engagée avant même que l'Union européenne puisse commencer à envisager une aide à la reconstruction de la Syrie. Je voudrais souligner les propos de du Ministre des affaires étrangères de mon pays, Stef Blok, qui a déclaré : « Il est impensable que le Royaume des Pays-Bas finance un régime responsable de crimes de guerre. »

Enfin, le conflit syrien constitue l'un des épisodes les plus sombres et les plus violents de notre époque. Malheureusement, c'est loin d'être terminé. Il y a ceux qui croient en une solution militaire, mais il n'y en a pas. Les victoires militaires ne conduiront pas à la stabilité

et ne conduiront pas à la sécurité. À cet égard, je réitère notre appel à toutes les parties pour qu'elles intensifient leurs efforts afin de respecter le cessez-le-feu à Edleb et de trouver une solution politique négociée et durable. En fin de compte, seul un processus politique inclusif peut résoudre le conflit syrien. Le Royaume des Pays-Bas continuera de contribuer à la réalisation de cet objectif.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer tous les pays qui ont contribué à la Coalition internationale contre Daech. Celle-ci a réalisé de grands progrès, mais il reste encore beaucoup à faire. Je voudrais m'associer aux remarques faites à cet égard par notre collègue français tout à l'heure. Dans ce contexte spécifique, nous soulignons également que l'extrémisme ne sera pas vaincu sans une solution politique pour la Syrie.

Je voudrais terminer en souhaitant la bienvenue à mon bon ami, Geir Pedersen, en tant que nouvel Envoyé spécial, et lui exprimer notre appui pour son prochain travail sur la base de la résolution 2254 (2015). Nous appelons le nouvel Envoyé et les membres actuels et futurs du Conseil de sécurité à s'engager dans la lutte contre l'impunité. Le peuple syrien mérite justice.

Pour reprendre les paroles de M. Staffan de Mistura ce week-end au Forum de Doha : la justice c'est

« comme une bougie, et la lumière ne devrait jamais disparaître... nous avons besoin de cette lumière... parce qu'un jour, tôt ou tard, cette bougie donnera un sentiment d'espoir à ceux qui ont perdu tant de personnes à cause de cette horreur. »

Je remercie notre cher ami Staffan d'avoir maintenu en vie cette bougie d'espoir et de justice.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, de son exposé détaillé, son dernier. C'est aussi notre dernière déclaration sur la question syrienne en tant que membre du Conseil. Je voudrais exprimer notre profonde gratitude à l'Envoyé spécial pour les efforts diplomatiques dévoués et très professionnels qu'il déploie pour faciliter une solution politique au conflit syrien. Pendant plus de quatre ans, il a consacré toute son énergie et ses décennies d'expérience et de connaissances à faciliter une sortie pacifique de la crise. Nous lui sommes profondément reconnaissants pour ses efforts déterminés et pour l'optimisme dont il a fait preuve tout au long de ce qui a été l'une des missions diplomatiques les plus difficiles. Son travail constituera, à notre avis, un excellent point de départ pour son successeur. En effet, l'analyse et la réflexion honnêtes si éloquemment

présentées aujourd'hui seront extrêmement utiles pour faire avancer les pourparlers politiques entre Syriens sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Lorsque M. De Mistura a informé le Conseil de sa décision d'aller de l'avant (voir S/PV.8373), il a également promis de faire tout son possible jusqu'au dernier jour de son mandat pour réunir une commission constitutionnelle - un tremplin vers la relance du processus politique. C'est précisément ce qu'il a fait, en collaborant avec les parties syriennes, les garants d'Astana, les membres du Groupe restreint et d'autres parties prenantes. Il a œuvré en faveur de la création d'une commission constitutionnelle crédible et inclusive. Toutefois, comme il l'a récemment souligné, ce marathon exige de nous un effort supplémentaire. Nous soulignons qu'il importe de réunir une commission constitutionnelle dirigée et prise en main par les Syriens, qui est indispensable pour relancer un processus politique global, conformément à la résolution 2254 (2015).

Il y a des changements sur le terrain, et le calme relatif qui prévaut en Syrie est encourageant. Néanmoins, il va de soi qu'il y a également des zones où les hostilités en cours posent de très graves problèmes. Des millions de personnes ont toujours désespérément besoin d'aide humanitaire; des millions d'autres sont des réfugiés et des déplacés. La mise en œuvre intégrale de l'accord de démilitarisation d'Edleb est essentielle si nous voulons éviter toute catastrophe humanitaire éventuelle.

Nous avons souligné à maintes reprises au cours de notre mandat au Conseil que la crise syrienne ne peut être réglée efficacement et durablement que par un dialogue politique global facilité par l'Organisation des Nations Unies. C'est toujours le cas. Il n'y a pas de solution militaire. Les parties syriennes doivent coopérer de manière constructive et de bonne foi avec le nouvel Envoyé spécial, M. Pedersen. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses responsabilités.

Il importe tout autant que d'autres États Membres ayant une influence sur les acteurs locaux appuient eux aussi la recherche d'une paix durable en Syrie. Malheureusement, il a été très difficile de trouver un accord sur les questions syriennes. Je n'ai pas besoin de rappeler aux membres que le Conseil de sécurité est l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Son unité, en particulier l'accord entre les membres permanents, est centrale et essentielle à la réalisation de progrès en Syrie. Dans l'intérêt du peuple syrien, qui a tant souffert au cours des huit dernières années, nous espérons que tous les acteurs travailleront

enfin ensemble pour trouver une voie commune afin de mettre fin à cette tragédie persistante. Cela aurait dû se faire il y a bien longtemps.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous remercions M. Staffan de Mistura de son exposé complet et détaillé et des efforts inlassables qu'il a déployés au cours des quatre dernières années pour instaurer la paix en Syrie.

Il y a trois ans, dans cette salle, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2254 (2015), qui établit une feuille de route pour parvenir à un règlement politique juste en Syrie et rétablir la stabilité dans ce cher pays arabe, doté d'une riche histoire. Toutefois, trois années se sont écoulées et nous n'avons malheureusement pas été en mesure de mettre en œuvre cette résolution sur le terrain.

En janvier, un accord a été conclu à Sotchi pour créer une commission constitutionnelle. Nous attendons depuis longtemps le lancement de ses travaux. Les efforts déployés jusqu'à présent pour permettre à la commission de commencer ses travaux avant la fin de l'année n'ont pas abouti. Nous renouvelons notre appel en faveur d'une commission équilibrée, crédible, complète et inclusive, au sein de laquelle toutes les composantes syriennes soient représentées. Nous pensons qu'elle jouerait un rôle essentiel dans la progression du processus politique syrien. La commission constitutionnelle est la première étape d'une transition politique qui comprend plusieurs étapes, telles que l'élaboration de la Constitution et la tenue d'élections libres et régulières, conformément à la Constitution, conduites sous la supervision de l'ONU et conformément aux normes internationales les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité. Tous les Syriens, y compris de la diaspora, doivent également participer à ces élections, conformément à la résolution 2254 (2015).

Nous avons écouté l'Envoyé spécial et suivi de près les discussions qu'il a eues avec les garants d'As-tana à Genève le 18 décembre pour progresser dans la création de la commission constitutionnelle. À cet égard, nous soulignons que l'ONU a un rôle central à jouer s'agissant de faciliter un processus dirigé et pris en main par les Syriens.

Le processus politique en Syrie est à un tournant et exige que des décisions décisives soient prises. Je n'exagère pas en disant que la crédibilité du Conseil de sécurité et de l'ONU est en jeu à ce stade délicat de la crise syrienne. Nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir de

solution militaire à la crise syrienne. Il faut appuyer tous les efforts visant à instaurer la confiance entre les parties concernées, en particulier en libérant tous les prisonniers et les détenus et en appuyant le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Tant que la province d'Idlib sera relativement stable, grâce à l'accord conclu entre la Turquie et la Fédération de Russie, nous garderons une lueur d'espoir de réaliser un progrès décisif et de faire un pas important vers la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

La communauté internationale et le Conseil de sécurité ont à maintes reprises manqué à ses obligations envers le peuple syrien. Nous ne devons pas le décevoir à nouveau. Nous devons mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil afin de permettre au peuple syrien de réaliser ses aspirations légitimes grâce à un règlement politique convenu par l'ensemble des protagonistes syriens. Cela permettrait au peuple syrien de réaliser ses aspirations légitimes, tout en préservant l'unité, l'indépendance et la souveraineté de la Syrie.

Pour terminer, nous renouvelons nos remerciements et notre profonde gratitude à l'Envoyé spécial, M. De Mistura, pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours des quatre dernières années. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le nouvel Envoyé spécial, l'Ambassadeur Geir Pedersen. L'État du Koweït l'appuiera pleinement et l'encouragera dans ses efforts pour assurer le succès de son mandat.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Envoyé spécial De Mistura de son exposé détaillé. Alors qu'il met fin à son service hautement méritoire, je voudrais lui exprimer, ainsi qu'à son équipe, notre plus sincère gratitude au nom du Kazakhstan pour leurs efforts et pour leur volonté d'instaurer une paix durable en Syrie. Nous apprécions grandement la mobilisation remarquable de l'Envoyé spécial, comme en témoignent les consultations intensives qu'il a menées afin de réunir une commission constitutionnelle crédible et équilibrée, facilitée par l'Organisation des Nations Unies et dirigée et prise en main par les Syriens. Le travail accompli par M. De Mistura a été monumental. Il a laissé son empreinte et a légué un héritage, et nous apprécions tous grandement ses efforts. Il a jeté des bases solides sur lesquelles son successeur

pourra s'appuyer. Nous souhaitons au nouvel Envoyé spécial, Geir Pedersen, plein succès dans son importante mission.

Actuellement, les perspectives d'une vie paisible en Syrie se rapprochent de plus en plus. C'est pourquoi nous estimons qu'il est très important de continuer d'œuvrer à la création d'une commission constitutionnelle. Ce n'est pas une tâche facile, mais nous devons persévérer avec patience et constance, car il n'y a pas d'autre solution possible. Cette commission permettra l'élaboration d'une nouvelle loi fondamentale pour la Syrie.

À cet égard, nous saluons les efforts déployés par Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, qui a réuni cette semaine à Genève des représentants de haut niveau de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie et de la République turque pour examiner la possibilité de créer une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive. Il est essentiel que toutes les parties concernées fournissent le plus large appui à la formation rapide d'une commission constitutionnelle syrienne. Ces consultations ont apporté une contribution importante au règlement politique en Syrie dans le prolongement de la déclaration finale de Sotchi du 30 janvier, qui s'inscrit dans le cadre du processus de Genève visant à mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). Astana estime que nous pouvons prendre les dispositions nécessaires à la création d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive, lesquelles incluraient un accord équilibré concernant la présidence, la rédaction et la viabilité électorale.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général apprécie le processus d'Astana et son travail inestimable, en particulier les interactions entre les garants et avec les représentants de l'opposition syrienne. Le Secrétaire général a également reconnu l'importance d'autres initiatives de haut niveau, notamment la déclaration de Da Nang du 11 novembre 2017 et la Déclaration d'Istanbul du 27 octobre 2018.

Nous estimons que le seul moyen de rétablir la paix en Syrie est d'instaurer un processus politique global sous la direction des Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous estimons également que le processus d'Astana a donné des résultats positifs propres à renforcer le cessez-le-feu et le mécanisme de suivi et qu'il a permis de jeter les bases de futurs accords politiques dans le cadre des pourparlers de Genève.

Le Kazakhstan salue l'efficacité de la lutte contre le terrorisme international et la destruction du potentiel militaire de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres organisations en Syrie. La possibilité de parvenir à un règlement pacifique de la crise qui a déferlé sur la Syrie augmente avec chaque victoire contre le terrorisme. Nous convenons tous qu'en dépit de la stabilisation et de la réduction de l'escalade, la situation actuelle en Syrie exige un regain d'attention et des efforts consolidés de la part de la communauté internationale tout entière.

Enfin, alors même qu'il s'apprête à quitter le Conseil, le Kazakhstan continue d'aspirer au règlement pacifique de la crise syrienne et espère que le processus de négociation qui se déroule à Genève aboutira au rétablissement de la paix et de la stabilité en Syrie. Nous continuerons de faire tout notre possible dans le cadre du processus d'Astana. Nous sommes certains que le conflit syrien ne peut être réglé par des moyens militaires. Comme l'ONU, nous estimons qu'une escalade généralisée des hostilités dans la région doit être évitée à tout prix. Nous sommes prêts à travailler avec le nouvel Envoyé spécial, M. Geir Pedersen, à cette fin.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je souhaite d'emblée exprimer l'immense reconnaissance de la Suède à l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, pour les efforts inlassables qu'il a déployés au service du peuple syrien. Je tiens à le remercier de sa persévérance, de sa créativité et de son énergie, et j'ajouterai de la courtoisie et la dignité dont il a su faire preuve dans des circonstances où ces valeurs se font rares.

Nous souhaitons évidemment la bienvenue au nouvel Envoyé spécial, M. Geir Pedersen, et nous lui assurons qu'il peut compter sur le plein appui de la Suède. Il importe de maintenir l'attention, l'élan, et j'estime également l'unité du Conseil pour l'accompagner dans sa tâche difficile.

Après bientôt huit ans de conflit, nous comprenons pleinement ceux qui prétendent que la communauté internationale a abandonné le peuple syrien. La communauté internationale doit maintenant rester activement engagée en Syrie. C'est le seul moyen d'apporter des réponses aux griefs du peuple syrien, qui sont à l'origine de cette tragédie, et de veiller à ce que l'ensemble du peuple syrien ait confiance en l'avenir.

Depuis le début de notre mandat au Conseil de sécurité, nous avons tenté de ne rien laisser au hasard pour avancer vers le règlement du conflit en Syrie et répondre

aux besoins humanitaires. Aujourd'hui, je mettrai l'accent sur l'importance que revêt une désescalade militaire immédiate, la nécessité impérieuse de progresser vers un règlement politique durable et les conditions nécessaires au rétablissement d'une paix durable.

Premièrement, s'agissant de l'importance d'une désescalade, nous appelons toutes les parties au conflit à l'apaiser et à faire preuve de retenue, ainsi qu'à respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international. Nous nous félicitons que les garants d'Astana aient renouvelé leur engagement à défendre le cessez-le-feu à Edleb, et nous réitérons nos attentes à l'endroit des garants à cet égard. Nous sommes encouragés par le fait que l'accord de cessation des hostilités continue de tenir, même si des signes inquiétants de violence ont été observés récemment.

Nous sommes donc profondément préoccupés par les opérations militaires continues que mènent les forces du Gouvernement syrien et leurs alliés, en particulier à Edleb, où des civils auraient été tués. Nous sommes également préoccupés par les déclarations turques à propos d'une opération militaire possible dans le nord-est de la Syrie. La Turquie est un acteur particulièrement important de cette crise ainsi qu'un partenaire clef de l'Union européenne. Comme l'a souligné la Haute Représentante de l'Union européenne, M^{me} Mogherini, nous attendons de la Turquie qu'elle s'abstienne de tout acte unilatéral qui risquerait d'aggraver l'instabilité en Syrie. Un environnement sûr, calme et neutre sur le terrain est nécessaire pour progresser vers une solution politique.

Deuxièmement, un règlement politique durable du conflit syrien qui sera acceptable pour tous les Syriens et pour la communauté internationale ne peut avoir lieu que dans le cadre d'un processus politique dirigé par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015). La participation pleine et effective des femmes à ce processus est essentielle, et je tiens à remercier M. Staffan de Mistura de tous les efforts qu'il a consacrés à cet objectif.

Nous apprécions la mise à jour concernant la commission constitutionnelle. Il est profondément décevant qu'un an après Sotchi, la commission n'ait toujours pas été créée. Comme vient de le souligner M. Staffan de Mistura, il faut faire un effort supplémentaire pour garantir la crédibilité, l'équilibre et l'inclusivité de la commission. Nous faisons pleinement confiance à l'ONU pour veiller à ce que la composition et le règlement intérieur de la commission répondent aux exigences qui confèrent la légitimité internationale. Il ne

reste pas beaucoup de temps. Aucun effort ne doit être épargné pour créer la commission selon les critères de l'ONU. La commission doit donc être convoquée prochainement à Genève sous les auspices de l'ONU.

Toutefois, l'échec que serait la non-créeation de la commission reposerait entièrement sur le Gouvernement syrien du fait du manque d'engagement constructif et de volonté de compromis qu'il a manifestés jusqu'à présent. Nous exhortons le Gouvernement syrien et les acteurs qui ont de bonnes relations avec Damas à garantir une pleine collaboration. La réforme constitutionnelle représente une étape dans l'optique des élections, qui doivent être libres et régulières et auxquelles tous les Syriens doivent pouvoir participer. À cet égard, les 12 principes mentionnés et répétés par M. Staffan de Mistura aujourd'hui jouent un rôle fondamental dans la progression du processus.

Troisièmement, en ce qui concerne les conditions d'une paix durable, le conflit a provoqué une catastrophe qui dépasse largement les frontières de la Syrie. Six millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, et cinq millions de personnes ont fui vers des pays voisins. Les conditions pour un retour sûr, volontaire et digne des réfugiés ne sont pas encore en place, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Soyons clairs. La raison principale pour laquelle les réfugiés et les personnes déplacées ne rentrent pas n'est pas le manque d'écoles, d'hôpitaux et de routes. Leur principale crainte a trait à leur sécurité. Ils ont peur des représailles, des persécutions et des détentions. Ils seraient également confrontés à une législation discriminatoire portant atteinte à leurs droits au logement, fonciers et de propriété.

Ils connaissent tous des membres de leurs familles ou des amis qui ont été arrêtés, emprisonnés et torturés. Les autorités syriennes n'ont aucune excuse pour maintenir illégalement des personnes en détention. Elles doivent libérer ces détenus et déterminer ce qu'il est advenu des Syriens portés disparus. Pour créer des conditions propices au retour des réfugiés, il est donc fondamental de parvenir à une solution politique et d'assurer le respect par les autorités syriennes du droit international, notamment le droit international des réfugiés et le droit international des droits de l'homme.

Pour rétablir une paix durable, nous reconnaissons qu'il sera à terme nécessaire de reconstruire la Syrie. La Suède, comme le reste de l'Union européenne, ne sera prête à apporter son concours que lorsqu'une transition globale, véritable et sans exclusive, conformément

à la résolution 2254 (2015) et au communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), sera engrangée – car elle est jugée nécessaire pour parvenir à une paix durable.

Enfin, l'application du principe de responsabilité est également nécessaire pour rétablir une paix durable. Le conflit en Syrie se caractérise par le mépris flagrant du droit international et de la vie humaine. L'Envoyé spécial a récemment affirmé qu'il n'avait jamais, durant sa longue carrière à l'ONU, observé une brutalité aveugle telle que celle qui caractérise le conflit en Syrie.

La promotion de l'ordre international basé sur des règles est fondamentale pour mettre fin aux conflits et prévenir l'apparition de nouveaux conflits. Une paix durable ne peut être réalisée que si les auteurs des terribles crimes commis en Syrie sont traduits en justice. La communauté internationale ne doit pas tolérer l'impunité. Nous encourageons à augmenter le financement et l'appui pour les mécanismes chargés de veiller à ce que les preuves soient préservées dans l'optique de procédures pénales futures, et nous estimons que le Conseil doit renvoyer la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale.

Seul un processus dirigé par l'ONU, qui suscite la confiance de tous les Syriens et bénéficie de l'appui de la communauté internationale nous permettra de trouver une solution politique en Syrie – une solution qui permettra de répondre aux principaux griefs du peuple syrien, de garantir ses droits et de répondre à ses aspirations, et de créer les conditions propices à la paix et la stabilité pour la population. Le Conseil de sécurité doit donc appuyer pleinement le processus politique dirigé par l'ONU et rester activement engagé.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de m'associer à toutes les autres délégations pour féliciter M. Staffan de Mistura de son travail remarquable, de son grand engagement personnel et de tous ses efforts inlassables visant à instaurer la paix à la Syrie et en particulier au peuple syrien, car, comme il l'a fort justement souligné, il s'agit d'une grande tragédie non seulement pour le peuple de Syrie, mais pour l'ensemble de l'humanité également.

Malheureusement, au moment où le conflit syrien entre dans sa huitième année, la violence continuelle et généralisée reste endémique, y compris des violations graves et systématiques des droits de l'homme et du droit international des droits de l'homme, et des atteintes à ces derniers.

À présent, à la fin de 2018, nous sommes à une étape critique. Nous sommes fermement convaincus que l'accord de cessez-le-feu à Edleb a insufflé une dynamique positive. Toutefois, des questions persistent au sujet, premièrement, de la viabilité future du dispositif, deuxièmement, du degré de respect dudit accord par les parties au conflit en Syrie et, troisièmement, de la situation difficile où se trouvent actuellement les déplacés et autres civils présents à Edleb et dans ses alentours. Comme nous l'a dit récemment le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, la situation est particulièrement inquiétante dans la partie nord-ouest du pays. Au vu des événements récents survenus dans la province d'Edleb, nous soulignons une fois encore la nécessité de prévenir les hostilités militaires et leurs conséquences humanitaires catastrophiques.

Nous sommes également préoccupés par la situation dans le nord-est de la Syrie, qui reste tendue, notamment entre la Turquie et les Unités de protection du peuple, qui font partie des Forces démocratiques syriennes alliées aux États-Unis. Nous comptons donc que toutes les parties s'abstiendront de prendre des mesures unilatérales susceptibles de miner les efforts de la Coalition mondiale contre Daech ou de faire courir le risque d'une instabilité plus grande en Syrie.

Du fait de la situation actuelle en Syrie, les livraisons transfrontières d'aide humanitaire continuent de fournir une assistance vitale et indispensable à des centaines de milliers de personnes dans l'ensemble de la Syrie. C'est pourquoi la Pologne s'est félicitée du renouvellement récent de l'autorisation d'accès humanitaire transfrontalier.

Il faut souligner que le processus politique n'a toujours fait aucun progrès. Cela comprend la mise en place d'une commission constitutionnelle, première étape vers un véritable processus politique mené sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis de souligner un élément qui a déjà été mentionné par de nombreux orateurs aujourd'hui, à savoir le fait qu'il n'existe aucune solution militaire au conflit qui puisse instaurer une paix durable pour les Syriens. Nous devons avoir pour objectif de parvenir un accord-cadre politique entre Syriens, et en l'occurrence nous sommes tout à fait d'accord avec l'affirmation de Staffan selon laquelle une paix durable requiert un véritable processus politique, ce qui implique aussi la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit, car nous parlons d'une paix durable pour le peuple syrien.

Une cessation des hostilités pourrait donner une chance aux pourparlers de paix de réussir sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève, de prendre de l'élan afin de parvenir enfin à une solution politique. Nous demandons également aux garants d'Astana de donner suite à leur engagement et de protéger les civils à titre prioritaire.

Je voudrais aussi souligner que toute solution politique doit faire l'objet d'une médiation conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). L'Organisation des Nations Unies, et en particulier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, a un rôle particulier à jouer dans ce processus. C'est pourquoi nous exprimons notre plein appui à tous les efforts faits par l'Envoyé spécial pour établir une commission constitutionnelle dès que possible et nous souhaitons le féliciter des progrès déjà réalisés. Nous demandons à tous les acteurs intéressés, en particulier aux garants d'Astana, de soutenir ce processus.

C'est maintenant et à titre prioritaire que la commission constitutionnelle doit être mise en place, et d'autres mesures doivent s'ensuivre rapidement pour permettre un processus négocié de transition politique. Cela nécessite l'engagement complet et constructif de toutes les parties au conflit. Un rôle particulier revient aux autorités syriennes, qui doivent participer aux négociations de bonne foi et sans condition préalable.

Qu'il me soit permis pour terminer de remercier une fois encore Staffan des services qu'il a rendus, non seulement à l'Organisation des Nations Unies, mais aussi au peuple syrien et à l'humanité tout entière, et je voudrais assurer son successeur, M. Pedersen, de notre appui plein et constant à son travail.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : C'est un plaisir renouvelé de bénéficier de la présence de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, qui, grâce à la dernière mise à jour qu'il vient de nous présenter, a démontré qu'il n'a épargné aucun effort pour parvenir à la formation de la commission constitutionnelle, après quatre années de ferme attachement aux négociations de paix en Syrie. J'exprime à M. Staffan de Mistura la reconnaissance du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale pour son travail important tout au long de ces quatre années d'efforts intenses dans la recherche d'une solution pacifique au conflit, qui est certainement complexe. Ma délégation exprime le souhait que, à la fin de son mandat, et c'est le plus important, il n'y ait

aucune pause dans la tâche ardue que va reprendre son successeur, M. Pedersen.

Au fur et à mesure que se rapproche la fin de l'année, les attentes concernant la convocation de la première réunion de la commission constitutionnelle sont de plus en plus grandes. Bien que, lors de la onzième réunion internationale sur la Syrie, l'on n'ait pas réussi à produire de véritables avancées concernant un large consensus sur la formation de la commission, la République de Guinée équatoriale a pris note du fait que, à la réunion du 18 décembre, les garants d'Astana sont convenus de déployer les efforts nécessaires afin que la première réunion de la commission se tienne à Genève au début de 2019.

Bien que la République de Guinée équatoriale souligne la contribution des garants d'Astana dans le cadre de ce processus décisif et délicat, dans le but de créer les conditions nécessaires pour éviter la violence en Syrie, tout en essayant de résoudre les problèmes humanitaires, et pour contribuer au rapatriement des réfugiés syriens et à la mise en œuvre d'un processus politique sur la base de la résolution 2254 (2015), nous nous rendons compte néanmoins que l'impasse actuelle ne profite nullement aux millions de Syriens qui souffrent depuis 2011 des conséquences du conflit.

Ma délégation est consciente du fait que, si le processus est devenu si délicat, c'est essentiellement parce que le problème est dû au fait que chaque partie de la future commission souhaite promouvoir ses propres intérêts. Il n'est pas inapproprié de l'affirmer, car c'est un secret de Polichinelle que chaque partie veut son propre gouvernement et sa propre opposition, mais les parties souhaitent en même temps que les représentants de la société civile soient acceptables pour tous, et il est donc très difficile de parvenir à un accord sur la composition de cette section de la commission constitutionnelle syrienne.

Nous espérons que la troisième liste de représentants de la société civile, convenue par les pays garants d'Astana et présentée à l'Envoyé spécial lors de la réunion du 18 décembre, ne s'éloigne pas de l'objectif commun de créer une commission constitutionnelle équilibrée, inclusive et digne de confiance, conformément aux décisions du Congrès pour le dialogue national syrien, tenu à Sotchi, et à la résolution 2254 (2015). À cet égard, nous exhortons l'Envoyé spécial à poursuivre les consultations avec le Gouvernement syrien et les cogarants, afin de parvenir à établir une liste qui rallie le plus grand consensus possible de toutes les parties.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer ce rôle de facilitatrice dans le strict respect de la souveraineté, de l'unité et de l'indépendance du peuple syrien. Par ailleurs, le Gouvernement de mon pays considère que la coopération entre les principaux alliés des parties nationales au conflit est la clef du succès de l'évolution de la situation en Syrie. Il est clair que ce conflit n'a pas de solution militaire, comme le passage du temps l'a démontré.

Mon gouvernement tient également à souligner l'importance du mécanisme de contact entre les États-Unis et la Fédération de Russie au sujet de la Syrie. Nous sommes absolument certains que ces deux pays disposent d'un ensemble d'instruments efficaces, non seulement pour échanger des vues sur la situation en Syrie, mais aussi, ce qui est le plus important, pour revitaliser le processus politique dans la recherche du même objectif, à savoir avancer de façon décisive vers une solution politique du conflit, conformément aux buts énoncés dans la résolution 2254 (2015).

Enfin, la Guinée équatoriale espère qu'il n'y aura pas d'autres retards dans la formation de la commission constitutionnelle et que l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations ne fera pas échouer le processus d'Astana. Nous encourageons le nouvel Envoyé spécial à continuer d'étudier toutes les possibilités de surmonter les obstacles auxquels se heurte la formation de la commission, afin de pouvoir ainsi convoquer sa première réunion au début de l'année prochaine, comme nous l'avons réitéré à maintes reprises au Conseil.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et nous remercions M. De Mistura de son important exposé. Nous voudrions souligner une fois de plus le sérieux et le professionnalisme qui ont caractérisé son travail complexe et qui ont permis des avancées dans la mise en place de bases propices à un règlement du conflit dévastateur en Syrie. Nous le remercions de ses efforts inlassables et de son engagement sincère en faveur de la paix et de la justice.

Nous avons observé avec un intérêt particulier les dernières événements relatifs à la formation de la commission constitutionnelle, dus pour une grande part, selon nous, à la persévérance et à l'habileté diplomatique de M. De Mistura, ainsi qu'à l'engagement pris par les pays de respecter la plateforme d'Astana. Ces développements ouvrent au nouvel Envoyé spécial, M. Pedersen, une voie sur laquelle avancer, de concert avec les principaux acteurs gouvernementaux concernés, pour

garantir la formation, au cours des prochaines semaines, d'une commission que la population syrienne et la communauté internationale peuvent reconnaître comme étant crédible, équilibrée et légitime.

Pour atteindre cet objectif complexe, il importe au plus haut point, selon nous, que la commission soit représentative et qu'elle inclue tous les secteurs de la société syrienne, et en particulier les femmes, et qu'elle compte sur des mécanismes transparents et démocratiques pour son fonctionnement et sa prise de décisions. Nous espérons que ces conditions seront réunies et que les travaux de la commission aboutiront à l'élaboration d'une nouvelle Constitution qui donne lieu à la tenue d'élections libres sous la supervision de l'ONU, dans le cadre d'un processus de règlement politique plus large tel que prescrit par la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), tout ceci dans le plein respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne.

Nous estimons également fondamental que ces efforts soient appuyés par des mesures d'établissement de la confiance et de la réconciliation nationale. Concrètement, nous escomptons et espérons que de nouveaux progrès plus substantiels seront faits s'agissant de l'identification des personnes disparues, de la remise des dépouilles mortelles et de la libération des détenus et des disparus. Nous ne devons pas oublier non plus qu'il importe de garantir l'accès à la justice et l'application du principe de responsabilité pour les atrocités criminelles commises durant ce long conflit.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il importe que le Conseil continue de suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain et de veiller à ce que le cessez-le-feu à Edleb, encouragé en septembre par la Fédération de Russie et la Turquie, continue de tenir. Le succès de toute initiative visant à instaurer une paix durable en Syrie, comme la mise en place de la commission constitutionnelle dont il est question, dépend dans une large mesure de la capacité d'empêcher qu'Edleb ne devienne le théâtre d'une nouvelle tragédie humanitaire.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, je rends moi aussi hommage à notre collègue et ami Staffan. Le jour où nous avons appris qu'il passait la main fut un jour triste. Il a rendu le service le plus éminent à l'ONU. J'ai personnellement travaillé avec lui sur l'Afghanistan et d'autres dossiers, et son palmarès dans ce pays, en Iraq et au Liban parle de lui-même. C'est lui qui s'est attelé le plus résolument à

trouver un règlement à ce conflit véritablement horrible en Syrie.

Comme il l'a dit lui-même, il a travaillé dessus plus longtemps qu'a duré la Première Guerre mondiale, et plus longtemps que ses prédécesseurs M. Brahimi et Kofi Annan. Je crois, comme le montre l'hommage qui lui est rendu, qu'il n'y a personne à l'ONU qui ne ressente pas très profondément tout le poids de l'engagement, de l'énergie, de la détermination et de la passion qu'il a mis dans l'exécution de l'une des missions les plus difficiles jamais confiée à un Envoyé de l'ONU.

Nous voudrions, à travers lui, saluer aussi sa formidable équipe qui l'a aidé dans sa tâche - aussi bien les membres qui sont assis derrière lui que ceux que nous avons vus via visioconférence, et que j'ai aussi personnellement connus dans d'autres circonstances. Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Geir Pedersen, mais je garderai cela pour une autre occasion, lorsqu'il prendra la suite. J'espère toutefois qu'il sait combien nous lui sommes redevables et combien nous attendons de lui.

Je pense qu'il est très regrettable, comme d'autres orateurs l'ont dit, qu'il n'y ait pas eu davantage de progrès s'agissant de l'établissement de la commission constitutionnelle. Il est incompréhensible - pour une idée qui a été formulée pour faire avancer le processus politique à Sotchi - qu'il n'y ait pas eu plus de progrès, parce que des progrès auraient dû être possibles. Il ne reste que quelques jours au Président Poutine pour respecter l'échéance qu'il s'est lui-même imposée.

Mais même alors qu'il ne reste que quelques jours, si des progrès peuvent être réalisés, alors nous exhortons les autorités syriennes et ceux qui les soutiennent à saisir cette occasion. Mais en définitive, l'Organisation des Nations Unies ne peut adhérer qu'à un processus équilibré. C'est le principe fondamental sur la base duquel l'ONU aide les gouvernements et la communauté internationale. Nous aiderons jusqu'au bout le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à faire valoir ce principe fondamental. Je crois que c'est le représentant de la France qui a dit que les garants d'Astana avaient soumis à l'époque une liste déséquilibrée et impossible à accepter, et nous sommes absolument d'accord avec lui. Encore une fois, même s'il ne reste que quelques jours, si un véritable processus de consultation pouvait être lancé, alors il faudrait qu'il le soit afin de parvenir à une véritable réconciliation.

Mais je voudrais dire aussi qu'alors que nous sommes réunis, trois années se sont quasiment écoulées

depuis qu'a été adoptée la résolution 2254 (2015), qui reste le meilleur accord auquel nous sommes parvenus et celui qui nous a permis de nous rapprocher le plus d'un règlement de cette crise. Le fait que n'ayons pas pu collectivement progresser davantage sur cette question doit être considéré comme un énorme échec pour la communauté internationale - pas pour l'ONU, mais pour la communauté internationale. Mais par-dessus tout, et, très manifestement, c'est la grande incapacité du Gouvernement syrien à protéger sa population qui nous a amenés à ce point, et c'est le refus du Gouvernement syrien de s'attacher à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) qui est au cœur de toutes les horreurs et de toutes les choses horribles qui ont été infligées à la Syrie et à son peuple.

Le problème central dans l'ensemble du conflit syrien a toujours été le refus des autorités syriennes de répondre aux doléances légitimes du peuple syrien. Voilà pourquoi le conflit a commencé en premier lieu. Cela reste un principe fondamental et un élément essentiel de ce qu'il faudra faire si l'on veut que les choses avancent. L'Envoyé spécial est souvent venu au Conseil sans être en mesure de faire état d'un quelconque geste positif de la part du régime.

Je voudrais juste souligner encore une fois que faute d'aller dans cette direction et quoi qu'il arrive sur le plan militaire, il n'y aura pas de reconstruction en Syrie, ni de réhabilitation de la Syrie au sein de la communauté internationale. Sa population ne verra pas de gouvernement représentatif, et quelles que soient les dispositions transitoires qui seront mises en place en Syrie, elles n'aideront pas les autorités syriennes à contrôler leur territoire et à gouverner, et il est certain qu'elles n'aideront en rien à répondre aux aspirations légitimes de tous les Syriens, quelle que soit la communauté religieuse ou ethnique à laquelle ils appartiennent. En tant qu'élément central, la réhabilitation signifie qu'il faut être en mesure d'empêcher un retour aux tensions et à la situation qui existaient avant le conflit. Si l'on ne répond pas aux aspirations de l'ensemble du peuple syrien et s'il n'y a pas de Gouvernement véritablement représentatif en Syrie, il n'y aura jamais de fin aux souffrances du peuple syrien. Je pense vraiment que le Conseil doit se tourner vers l'avenir et se concentrer sur la question de savoir ce qui aidera le plus le peuple syrien dans le futur. C'est une question que le Conseil doit garder à l'avant-plan de ses projets et de sa réflexion.

Enfin, si je puis, je voudrais dire un mot sur Daech. Le Royaume-Uni est l'un des principaux

membres de la coalition mondiale. Nous sommes fiers du rôle que nous jouons, aux côtés d'autres partenaires, dans la lutte contre Daech. Depuis le début des opérations militaires, la coalition et ses partenaires en Syrie et en Iraq ont reconquis l'essentiel du territoire contrôlé par Daech et, même ces derniers jours, d'importantes avancées ont été réalisées dans la dernière région de l'est de la Syrie que ce groupe occupe encore. La Royal Air Force du Royaume-Uni a été active pas plus tard que ces 24 dernières heures. Il reste beaucoup à faire dans la campagne mondiale, mais nous ne devons pas perdre de vue la menace que Daech continue de représenter, même lorsqu'il ne contrôle plus de territoire.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Staffan de Mistura de son exposé sur l'état du volet politique en Syrie.

Le 18 décembre, une percée importante a eu lieu sur ce front à Genève. Il est regrettable qu'un certain nombre de membres du Conseil de sécurité préfèrent ne pas s'en rendre compte. Après un travail intense, minutieux et difficile fondé sur les décisions du Congrès pour le dialogue national syrien et avec l'aide active de la troïka d'Astana, la composition de la commission constitutionnelle a été décidée et une étape très importante a été franchie sur la voie d'un règlement de la crise syrienne sur la base de la résolution 2254 (2015). Le même jour, les Ministres des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie et de la République turque, garants du format d'Astana, ont tenu une réunion tripartite, ainsi que des consultations avec M. De Mistura, au cours desquelles ils lui ont transmis la liste des candidats de la société civile devant faire partie de la commission constitutionnelle. Je souligne que la liste a été approuvée par Damas et par l'opposition syrienne. Je rappelle au Conseil que les listes du Gouvernement et de l'opposition avaient été envoyées à M. De Mistura en mai et juillet. L'Envoyé spécial s'est vivement félicité de ces efforts, soulignant l'importante contribution de la troïka d'Astana à l'avancement de ce processus. Nous en avons aussi entendu parler aujourd'hui.

Les Ministres ont adopté une déclaration commune qui a été distribuée hier en tant que document officiel du Conseil de sécurité. Il y est noté qu'à la réunion de Genève, les Ministres des affaires étrangères des trois pays ont affirmé leur détermination à faciliter le début des travaux de la commission constitutionnelle, notamment en élaborant ses principes directeurs généraux et

directeurs par le biais d'une interaction avec les parties syriennes et l'Envoyé spécial. Il y est souligné en particulier que le travail de la commission constitutionnelle devrait être régi par un esprit de compromis et un engagement constructif visant à parvenir à un accord général de ses membres, condition essentielle pour que les décisions de la commission recueillent la plus grande adhésion possible du peuple syrien.

Il a été convenu que tout serait mis en œuvre pour que la commission constitutionnelle tienne sa première réunion à Genève au début de 2019. Ce serait là une étape importante pour préparer la réforme constitutionnelle en Syrie, sur laquelle doivent se fonder les élections générales, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous sommes fermement convaincus que ces mesures représentent le début d'un processus politique viable et durable, dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) et aux décisions du Congrès pour le dialogue national syrien tenu à Sotchi. Nous remercions M. De Mistura des efforts qu'il a activement déployés pour faire avancer le processus politique en Syrie et de l'aide qu'il a apportée au format d'Astana, lequel a joué un rôle considérable dans la transition entre la confrontation armée et le plan politique. Nous sommes particulièrement reconnaissants à nos partenaires du Kazakhstan de leur contribution au lancement et au fonctionnement de la plateforme d'Astana.

Nous sommes conscients que certains peuvent être mécontents des résultats obtenus grâce à la coopération entre la Russie, la Turquie et l'Iran. Mais ils sont toujours insatisfaits. Il y a toujours quelque chose qui ne leur plaît pas. Tout d'abord, il y a ceux qui, au fond d'eux-mêmes, nourrissent encore l'espoir d'un « changement de régime » conformément à leur projet de refonte du Moyen-Orient selon des modèles qui leur sont acceptables. Au début, ils ont dit que le fait de ne pas avoir de commission constitutionnelle était une mauvaise chose. Maintenant que la liste a été approuvée, ils disent qu'elle est déséquilibrée et qu'elle n'est pas bonne. Nous ne voyons pas de logique à cela. Nous demandons à tous ceux qui ne cherchent pas à nier les véritables aspirations du peuple syrien en promouvant des scénarios relevant de l'ingénierie géopolitique à aider les trois pays garants du format d'Astana à œuvrer en faveur du processus politique global dont la Syrie, le Moyen-Orient et toute la communauté internationale ont besoin, sur la base des décisions du Congrès pour le dialogue national syrien de Sotchi et des résolutions du Conseil de sécurité sur la Syrie. Dans le même temps,

il importera de veiller à ce que les résultats obtenus sur le front politique soient étayés par des mesures réelles plutôt qu'hypothétiques afin de résoudre les problèmes humanitaires de la République arabe syrienne et d'assurer sa reconstruction post-conflit. Nous avons souvent entendu, et nous continuons d'entendre, en particulier de la part de nos partenaires occidentaux, qu'une coopération accrue et la levée des sanctions unilatérales ne seront possibles que lorsque de véritables progrès auront été réalisés dans le processus de règlement. Le moment est venu, et nous espérons que nos collègues ne reviendront pas sur leur parole et ne présenteront pas de nouvelles conditions politisées.

Nous n'essayons pas de donner l'impression que tout va bien en Syrie. De nombreux problèmes devront être résolus à l'avenir, tout d'abord à Edleb, où nos partenaires turcs font de sérieux efforts dans le cadre de leurs engagements actuels pour séparer les groupes terroristes des groupes modérés. Nous exhortons une fois de plus tous ceux qui ont de l'influence auprès de ces groupes à les instruire sur la question. Cela dit, le fait est que la situation en Syrie a effectivement changé, et pour le mieux. De nombreux gouvernements ont reconnu ces changements. Nous avons vu des mesures positives de la part des États de la région qui souhaitent normaliser leurs relations avec Damas. Nous espérons que cette volonté de rétablir pleinement les relations entre les pays arabes et la Syrie et de permettre le retour rapide de la Syrie dans la famille arabe apportera un appui substantiel au processus de règlement en Syrie, conformément aux principes fondamentaux du droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Nous, les trois États garants, avons réussi à faire ce qu'on nous a demandé de faire, que ce soit en nous exhortant, en nous convaincant, en insistant voire en nous menaçant. Dites-moi, y a-t-il quelqu'un d'autre qui aurait pu le faire? Pensez-vous que cela aurait pu être réalisé simplement en dressant votre propre liste et en la remettant à M. De Mistura? Je rappelle que ce n'est pas la liste approuvée par le groupe restreint qui sera légitime, mais celle sur laquelle les représentants des partis syriens, tant ceux de Damas que ceux de l'opposition, se seront mis d'accord, et c'est exactement ce qui est arrivé.

Nous sommes fermement convaincus que nous avons tous une chance de lancer un véritable processus politique pour un règlement fiable et durable en Syrie. Il est logique que les résultats des travaux déjà réalisés par la troïka d'Astana en soient la base. La troïka d'Astana, en étroite coordination avec l'Organisation des Nations

Unies, est prête à travailler avec dynamisme sur cette question. Dans le même temps, nous pensons que ce sont les Syriens qui doivent avoir le dernier mot.

M. Zambrana Torrelío (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, de son exposé, et nous le félicitons pour l'action qu'il a menée au fil des ans et pour les efforts inlassables qu'il a déployés sur cette question si sensible, non seulement pour le Conseil de sécurité, mais également pour la communauté internationale. Nous souhaitons également plein succès à son successeur dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées.

Au cours des deux années que nous avons passées à ce poste, nous avons été témoins du besoin pressant du peuple syrien de voir cesser la violence et d'obtenir une aide humanitaire. Ainsi, nous avons pris part à de nombreuses séances au cours desquelles nous avons cherché à promouvoir le consensus et l'unité du Conseil de sécurité en faveur du peuple syrien. Nous avons souvent dû appeler les parties à ne pas politiser cet espace et à ne pas l'utiliser comme caisse de résonance du conflit sur le terrain ou pour atteindre des objectifs géopolitiques.

C'est pourquoi nous soulignons les progrès accomplis dans la stabilisation et la réduction de la violence dans ce pays, qui, ces derniers mois, ont permis un changement tangible de la situation sur le terrain. Nous pensons que l'amélioration de la situation a été possible grâce aux efforts déployés par les garants d'Astana, qui ont conclu des accords qui ont permis d'établir d'importantes zones de désescalade, et grâce aux engagements pris entre la Russie et la Turquie ou entre la Russie et les États-Unis à l'époque, qui ont tous permis de réduire la violence sur le territoire syrien, ce qui a conduit à une paix relative pour la population civile.

Récemment, l'accord signé à Istanbul le 27 octobre entre la Turquie, la Russie, l'Allemagne et la France a eu des répercussions majeures sur la population en permettant à l'aide humanitaire et aux soins médicaux d'urgence d'atteindre ceux qui en avaient le plus besoin. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là du résultat de l'ouverture au dialogue entre les parties concernées, qui doit, selon nous, être une constante. Au contraire, nous pensons que toute mesure ou sanction unilatérale est non seulement contraire au droit international, mais également préjudiciable à la situation humanitaire en Syrie.

Nous nous félicitons des réunions tenues ces dernières semaines, particulièrement celle qui a eu lieu à

Genève ces derniers jours entre l'Envoyé spécial et les garants d'Astana, et qui, selon nous, a permis de confirmer une fois de plus notre volonté de promouvoir le processus politique en Syrie. Nous espérons que ces rapprochements porteront leurs fruits avec la mise en place, dans un avenir proche, d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée, inclusive et représentative, dirigée et prise en main par la Syrie et facilitée par les Nations Unies, qui permettra à moyen et à long terme de consolider la paix relative qui existe actuellement sur le terrain.

C'est pourquoi, au cours de notre mandat au Conseil de sécurité, nous avons affirmé qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit et rejeté toute tentative de fragmentation ou de sectarisme dans ce pays, ainsi que la présence de forces militaires étrangères sans autorisation du Gouvernement syrien. Conformément au droit international, nous demandons leur retrait dès que possible, mais principalement dans le respect des principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale de ce pays. Nous estimons que ces principes doivent être respectés par toutes les parties concernées.

Nous réitérons notre appel à régler ce conflit par l'intermédiaire d'un processus politique inclusif, négocié et concerté, mené par et pour le peuple syrien, qui réponde à ses aspirations légitimes et qui permette un règlement pacifique de la situation dans le cadre du processus de Genève et de la résolution 2254 (2015), sous les auspices des Nations Unies et comme convenu dans la déclaration adoptée au cours du Congrès pour le dialogue national syrien, tenu dans la ville de Sotchi en janvier de cette année.

Je voudrais terminer en soulignant que le Conseil de sécurité doit relever le défi d'inciter les parties à poursuivre leurs efforts, à honorer leurs engagements et à continuer de dialoguer, afin de permettre la formation d'une commission constitutionnelle dans un avenir proche et, à cette fin, l'appui aux efforts de l'Envoyé spécial doit être constant. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit relever le défi de rester uni afin de promouvoir le processus politique qui conduira à une solution durable en faveur du peuple syrien.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial, M. De Mistura, de son exposé. La Chine se félicite des efforts inlassables qu'il a déployés pendant plus de quatre ans pour faciliter le processus de règlement politique de la question syrienne.

Ces derniers jours, grâce aux efforts concertés des parties concernées et de la communauté internationale, le règlement politique de la question syrienne a connu un nouvel élan positif. Les Ministres des affaires étrangères des trois pays garants d'Astana ont rencontré l'Envoyé spécial et ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils ont convenu de s'efforcer de faciliter les travaux sur la création de la commission constitutionnelle, qui commenceront au début de l'année prochaine. La Chine s'en félicite et espère que toutes les parties continueront d'œuvrer à la réalisation du même objectif et se rencontreront à mi-parcours pour faire avancer le processus politique en Syrie dans l'optique d'un résultat rapide.

Des années de conflit ont fait payer un lourd tribut à l'ensemble du territoire syrien. Le peuple syrien aspire à la paix et à un retour à une vie paisible, et souhaite commencer rapidement à reconstruire sa patrie. Actuellement, le mémorandum sur la stabilisation des zones de désescalade à Edleb est en train d'être mis en œuvre. Les conditions de sécurité en Syrie sont généralement stables, et la conjoncture est désormais propice à un règlement politique. La communauté internationale doit rester attachée aux efforts diplomatiques et appuyer le rôle de l'ONU en tant que principale voie de médiation. Nous devons désormais nous concentrer sur les tâches suivantes.

Premièrement, il faut continuer de promouvoir le processus de règlement politique de la question syrienne. Dans le contexte de la nouvelle dynamique positive en faveur du règlement politique de la question, l'ONU doit continuer de renforcer sa communication et sa coordination avec le Gouvernement syrien et d'œuvrer en faveur de la formation d'une commission constitutionnelle, afin de lancer un processus politique syrien durable et efficace. Elle doit continuer d'intensifier ses efforts de médiation. Les membres du Conseil de sécurité doivent rester unis et s'exprimer d'une seule voix afin de créer les conditions d'un règlement politique de la question syrienne.

Deuxièmement, il faut contribuer à l'amélioration continue des conditions de sécurité. Les parties concernées doivent continuer de promouvoir la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu conclu et de maintenir le bon fonctionnement de la zone démilitarisée d'Edleb. La communauté internationale doit renforcer la coopération antiterroriste, unifier les normes et combattre toutes les organisations terroristes figurant sur la liste du Conseil en tant que telles, afin d'empêcher ces

organisations terroristes de revenir sur le devant de la scène et de compromettre l'amélioration durement acquise des conditions de sécurité.

Troisièmement, il faut exhorter les parties syriennes à œuvrer à la réalisation du même objectif et à se rencontrer à mi-chemin. Les parties concernées par la question syrienne doivent notamment se conformer à l'esprit de la résolution 2254 (2015) et agir sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie et conformément au principe selon lequel le processus doit être dirigé et pris en main par les Syriens afin de faciliter les efforts déployés par les parties en Syrie pour trouver une solution acceptable par tous grâce à un processus politique sans exclusive.

La Chine a toujours été attachée à la solution politique de la question syrienne. L'Envoyé spécial du Gouvernement chinois sur la question syrienne, M. Xie Xiaoyan, s'est récemment rendu aux sièges de l'ONU à New York et à Genève pour renforcer la communication et la coordination avec l'ONU et d'autres parties en vue d'appuyer le processus politique syrien. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour jouer un rôle positif et constructif dans la promotion d'un règlement politique de la question syrienne.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire.

Je voudrais, encore une fois, féliciter M. Staffan de Mistura pour la qualité de son exposé sur le processus politique en République arabe syrienne et saluer la tenue de la onzième réunion du processus d'Astana sur le règlement de la crise syrienne, qui a eu lieu les 28 et 29 novembre 2018 à Astana. Mon pays se réjouit de la déclaration finale de cette réunion, qui a souligné

« la nécessité d'intensifier les consultations à tous les niveaux pour aider le peuple syrien à retrouver une vie normale et à préserver l'intégrité territoriale de la Syrie ».

Cette déclaration a en outre réaffirmé

« l'engagement en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi que le respect des principes de la Charte des Nations Unies ».

De même, je voudrais inviter toutes les parties au conflit à mettre en œuvre l'accord prévoyant une zone démilitarisée dans le gouvernorat d'Edleb, signé

le 17 septembre à Sochi sous l'égide de la Fédération de Russie et de la Turquie.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire salue les progrès enregistrés dans le cadre du projet pilote du groupe de travail, mis en place par le processus d'Astana et l'ONU visant à enquêter sur le sort des personnes disparues et à libérer les personnes détenues. Ces progrès, marqués par l'échange de prisonniers entre le Gouvernement syrien et des groupes armés dans le nord de la Syrie le 24 novembre, constituent une étape décisive dans le renforcement de la confiance entre les parties au conflit. Cependant, les principes de justice et de reddition de comptes par toutes les parties au conflit devraient également s'imposer comme une étape indispensable à la quête de la coexistence pacifique entre tous les Syriens, toutes communautés et toutes religions confondues.

Ma délégation accueille avec préoccupation l'annonce par le Président turc le 12 décembre du lancement d'une nouvelle offensive en Syrie contre les combattants kurdes des Unités de protection du peuple, qualifiées d'organisation terroriste séparatiste par Ankara. Elle voudrait donc appeler les autorités turques à privilégier la voie des négociations afin de prévenir une nouvelle flambée de violence qui occasionnerait des déplacements massifs de populations et aggraverait une situation humanitaire déjà alarmante. Par ailleurs, conformément à la résolution 2254 (2015), elle voudrait demander aux parties syriennes de créer les conditions permettant aux réfugiés et aux personnes déplacées de retourner de leur plein gré, dans la dignité et en toute sécurité, dans leurs régions d'origine, et aux régions touchées par le conflit de se relever.

La Côte d'Ivoire souscrit à l'appel lancé à Istanbul les 27 et 28 octobre au cours du sommet quadripartite relatif à la mise en place effective de la commission constitutionnelle et à la rédaction d'une nouvelle Constitution d'ici la fin de l'année 2018. La Côte d'Ivoire salue à ce propos la dernière rencontre de Genève sur la mise en place d'une commission constitutionnelle inclusive et crédible. En effet, cette commission constitutionnelle permettra de relancer le processus politique, qui se trouve dans l'impasse, et ouvrira la voie à l'organisation d'élections libres et transparentes sous la supervision des Nations Unies.

Au moment où M. Staffan de Mistura s'apprête à quitter ses fonctions, la Côte d'Ivoire voudrait lui exprimer sa profonde gratitude pour son engagement sans faille en faveur de la paix en République arabe syrienne. La Côte d'Ivoire saisit cette occasion pour

rendre un hommage appuyé à l'Envoyé spécial pour les efforts inlassables qu'il a accomplis durant la mission que le Secrétaire général a bien voulu lui confier. Elle voudrait saluer le travail de qualité qu'il a réalisé durant ces quatre années et demi, son dévouement et son abnégation en vue de contribuer de façon significative au rétablissement de la paix et d'une stabilité durable en République arabe syrienne. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire exhorte toutes les parties prenantes à soutenir M. Geir Pedersen, nouvel Envoyé spécial, pour la réussite de sa mission.

Pour terminer, mon pays réitère son appel en faveur d'une résolution politique du conflit en Syrie et exhorte les parties syriennes à une reprise des négociations.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L'Envoyé spécial a commencé son exposé aujourd'hui en soulignant que le peuple syrien souffre depuis plus longtemps qu'a duré la Seconde Guerre mondiale. Ce qu'il a dit est correct. Comme le savent cependant les membres du Conseil de sécurité, toute histoire a un début et une fin. C'est pourquoi il est impossible de résumer ce que le Conseil a qualifié de « crise syrienne » et de la réduire à quelques déclarations officielles, même si elles semblent importantes. Les membres du Conseil qui ont la mémoire longue ne doivent pas oublier les circonstances qui ont entouré le déclenchement de cette crise et les rôles cachés joués par certains gouvernements, dont certains sont membres du Conseil, dans la fabrication de la crise et la création des conditions nécessaires à son aggravation pour satisfaire leur soif d'ingérence afin de modifier le contexte géopolitique dans notre région.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil le détail suivant, qui est mineur mais important. Durant une apparition de l'ancien Premier Ministre du Qatar à la télévision nationale, celui-ci a admis que le Qatar et l'Arabie saoudite avaient dépensé 137 milliards de dollars pour détruire la Syrie sur ordre de leurs maîtres américains. Cette déclaration a été prononcée par l'ancien Premier Ministre du Qatar, le Cheik Hamad Al Thani. Chacun se rappellera qu'il est venu au Conseil de sécurité en 2011 pour dresser les membres du Conseil contre l'État syrien. Cet homme a reconnu à la télévision qatarienne que le Qatar et l'Arabie saoudite avaient

dépensé 137 milliards de dollars pour détruire la Syrie. Je ne parle que du Qatar et de l'Arabie saoudite, qui ont dépensé 137 milliards de dollars. Ne semble-t-il donc pas légitime d'établir un lien entre la déclaration de ce représentant qatarien et l'émergence de Daech, du Front el-Nosra et d'autres organisations terroristes takfiristes en Iraq et en Syrie? N'est-ce pas une question légitime? Une personne raisonnable et intelligente croirait-elle que ces organisations terroristes sont tombées sur la Syrie comme des météorites venant de l'espace? C'est la question que je pose aux membres du Conseil.

Je l'ai déjà dit et je vais le répéter dans cette salle. Plus que jamais, il est grand temps d'analyser objectivement et correctement la situation en Syrie pour aider le Gouvernement syrien à se débarrasser de la guerre terroriste sur le déclin avec l'aide de ses alliés. Cela est également nécessaire pour éliminer les vestiges de Daech, du Front el-Nosra et des groupes de voyous égarés qui leur sont affiliés. C'est ce qui aurait dû être fait au lieu d'adopter des positions radicales pour faire chanter le Gouvernement et le peuple syriens, prolonger la guerre terroriste et répandre ses effets destructeurs en Syrie, dans la région et dans le monde. C'est cela qui aurait dû être fait, au lieu de répéter des recettes qui ont échoué et qui ont causé la destruction de plus d'un pays. Il est grand temps que certains cessent de se dissocier de la réalité. Ils doivent renoncer à leurs dernières illusions et se rendre compte qu'ils ne pourront pas obtenir par la politique ce qu'ils n'ont pas réussi à obtenir par le terrorisme et le soutien au terrorisme.

Le Gouvernement syrien a démontré qu'il était ouvert à toutes les initiatives et à tous les efforts sincères visant à nous faire sortir de la crise actuelle. C'est pourquoi – et le Conseil de sécurité le sait –, sur la base de notre sens de la responsabilité nationale et de ce qui est dans l'intérêt de notre population, nous avons démontré notre attachement aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, auxquels nous avons coopéré, que ce soit pendant la mission de Kofi Annan, celle de Lakhdar Brahimi ou celle de Staffan de Mistura. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination de M. Geir Pedersen en tant que nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et nous sommes prêts à travailler en étroite coopération avec lui.

Aujourd'hui, je réaffirme la volonté du Gouvernement syrien de participer efficacement à tout effort sérieux visant à parvenir à une solution politique, au titre de laquelle seuls les Syriens décideront de leur avenir dans le cadre d'un dialogue entre Syriens et sous

une direction syrienne. Cette solution doit se fonder sur le fait que la population syrienne est la seule à détenir exclusivement le droit de déterminer l'avenir de son pays, sans ingérence extérieure, tout en garantissant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Ce sont des aspects qui ont tous été confirmés par le droit international, la Charte des Nations Unies et les 30 résolutions du Conseil de sécurité sur la Syrie.

Le succès de toute solution politique en Syrie dépend d'une coopération et d'une coordination étroites avec le Gouvernement syrien sur diverses questions pertinentes. Le succès exige également un engagement international et une véritable volonté politique pour éliminer complètement les organisations terroristes restantes et pour expulser les forces étrangères illégitimes se trouvant sur le territoire syrien. Le succès exige que les efforts sincères du Gouvernement syrien et de ses alliés en vue d'atteindre la solution politique à laquelle nous aspirons tous ne soient plus entravés.

Près de huit années après que cette guerre sale et sans précédent a été imposée à mon pays, il est important de signaler un étrange paradoxe chez certains États. Ce paradoxe, c'est la contradiction claire entre leurs actes et leurs paroles, ce qui nous rappelle un proverbe italien : « Il y a un océan entre les paroles et les actes ». Ces États disent que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées, et que la solution doit être une solution intersyrienne, conduite par la Syrie, sans ingérence extérieure. Comment ces paroles peuvent-elles être conciliées avec les agissements de ces États, en particulier leur agression militaire directe contre la Syrie, leur invasion de certaines parties de la Syrie, leur appui à des groupes terroristes armés, ainsi que leur création de groupes politiques dont le seul objectif est de miner la solution intersyrienne?

Ces États continuent de compter sur des recettes qui ont échoué par le passé. Ils tentent désespérément de créer l'image d'un paysage caractérisé par les affrontements et une nouvelle répartition des rôles, afin de déstabiliser la région en provoquant des conflits entre ses divers États, dans l'intérêt des plans d'Israël et de ses alliés visant à « assassiner » la question palestinienne. Ils essaient aussi de caractériser les terroristes étrangers qu'ils ont fait venir des quatre coins du monde comme étant l'opposition syrienne.

À propos de l'opposition modérée, qu'il me soit permis de présenter certaines des personnalités clefs de cette « opposition syrienne armée modérée ». Ces personnalités éminentes ont été génétiquement

modifiées dans les laboratoires des services de renseignement de leurs pays d'origine afin de devenir l'opposition syrienne. La liste est longue, mais j'en mentionnerai quelques-unes : Abu Omar le Tchétchène, Abu Mekdad le Turc, Abu Musab le Saoudien, Abu Suhaib le Libyen, Abu John le Britannique, Abu Muhammad le Tunisien, Abu Huraira l'Américain, Abu Moaz le Turkestanaï, Abu Hafsa l'Égyptien, Abu Abdul Rahman le Canadien, Abu Abdullah le Jordanien, Abu Talha le Koweïtien, Abu Murrâh le Français, Abu Oud le Belge, Abu Walid l'Australien, Abdulhaq Jundallah le Ouïghour, et le moufti du Front el-Nosra, Abdullah al-Muhaisini, d'Arabie saoudite. Voilà quelles sont les personnalités prééminentes de « l'opposition syrienne armée modérée ».

L'hypocrisie politique persiste sous le toit du Conseil de sécurité, mettant au jour les véritables intentions politiques des États qui, depuis huit ans, pèsent de tout leur poids militaire, médiatique et politique pour investir dans le terrorisme, ce qui est une grave contradiction morale de toutes les résolutions du Conseil. Cela a conduit à d'innombrables tragédies et aux souffrances du peuple syrien innocent.

La commission constitutionnelle émanant du Congrès pour le dialogue national syrien, tenu à Sotchi, doit être établie dès que possible. Il faut rappeler que l'État syrien a été le premier à fournir la liste des membres invités, et l'Envoyé spécial en témoigne. Le Gouvernement syrien a travaillé très sérieusement avec ses alliés pour surmonter les obstacles imposés par certaines parties pour prévenir la formation de la commission et la détourner de ses objectifs établis. En conséquence, personne n'a le droit de douter du soutien du Gouvernement syrien à ce processus, ni de son attachement aux résultats de la conférence de Sotchi.

Nous nous sommes toujours félicités du rôle de l'Envoyé spécial en tant que facilitateur de la commission constitutionnelle, et nous continuerons de le faire. Néanmoins, nous soulignons une fois encore que personne ne peut proclamer sa qualité de participant tiers au processus, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes de neutralité, d'intégrité et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. C'est ce qu'avaient dit les pères fondateurs de l'Organisation, et nous avons nous-mêmes participé à la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945.

Nous réaffirmons que la Constitution et toutes les questions pertinentes sont des questions purement souveraines dont les Syriens eux-mêmes doivent décider,

sans ingérence extérieure. Il est inacceptable d'établir à l'avance des conclusions ou des conditions pour le travail de la commission et pour ses recommandations. La commission est autonome. C'est elle qui décide des recommandations qu'elle doit faire, et non pas un autre État ou une autre partie. Il est inacceptable d'imposer des échéances ou des délais artificiels aux travaux de la commission. Cela serait contre-productif parce que la Constitution définira l'avenir de la Syrie pour de nombreuses générations à venir.

Enfin, mon pays, la Syrie, a toujours travaillé sérieusement à la recherche d'une solution politique au moyen du dialogue intersyrien mené par les Syriens, et sans ingérence extérieure. La lutte contre le terrorisme constitue la priorité à toutes les étapes du processus politique. Tous les Syriens honnêtes sont appelés à participer au processus politique sur la base des intérêts nationaux, afin d'avancer dans la reconstruction de ce que le terrorisme a détruit. Cette reconstruction a déjà commencé grâce aux efforts des Syriens qui sont loyaux envers leur pays. Il faut en faire autant pour garantir le retour dans leur foyer des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous avons bon espoir que les Syriens dans leur ensemble feront tout pour que la solution soit syrienne et qu'elle passe par un processus politique crédible qui soit dirigé et contrôlé par nos autorités nationales et non par Istanbul, Doha, Riyad ou Washington – je dis bien par nos autorités nationales, et ce parce que la Constitution et tout ce qui s'y rapporte est une question qui relève de la souveraineté du pays, et ne doit donc être réglée que par les Syriens et les Syriens seulement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de mon gouvernement, remercier sincèrement M. De Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, ainsi que son équipe, des efforts qu'il a déployés au cours de son mandat. Il y a toujours eu une coopération étroite entre mon gouvernement et M. De Mistura, tant en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et pour l'Iraq, qu'en tant qu'Envoyé spécial pour la Syrie. Il s'est rendu plusieurs fois dans notre pays. J'espère que la prochaine fois qu'il s'y rendra ce sera pour passer des vacances. Ainsi, il aura assez de temps pour visiter les belles villes iraniennes. Je voudrais aussi féliciter M. Pedersen de sa nomination au poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour

la Syrie. Il peut compter sur notre coopération dans l'accomplissement de ses fonctions.

Depuis qu'a éclaté la crise syrienne et à ce jour, la République islamique d'Iran s'en est toujours tenue à une position de principe, à savoir qu'il ne saurait y avoir au conflit une solution autre que politique. C'est sur la base de cette approche de principe que nous avons coopéré avec la Russie et la Turquie au lancement du processus d'Astana. À ce jour, nous avons fait des progrès considérables et nous resteront résolument engagés dans cette voie en vue d'un règlement politique. Après des années de conflit, avec toutes ses implications d'ordre sécuritaire, socioéconomique et humanitaire, un consensus se dégage à présent en appui au processus politique. Toutefois, la communauté internationale doit aider à cet égard plutôt que de dicter le processus.

Nous attachons une importance particulière à la mise en place de la commission constitutionnelle en tant qu'élément déterminant de ce processus. Cette année, les États garants d'Astana ont tout mis en œuvre pour ouvrir la voie à la formation de cette commission. À cet égard, nous voudrions souligner les progrès accomplis à ce jour, qui doivent être considérés comme un succès commun de la communauté internationale et des Syriens, en tant qu'il va dans le sens d'une solution politique à la crise.

La dernière série de nos efforts a été la réunion ministérielle des États garants d'Astana qui a lieu le 18 décembre à Genève, où les garants ont également tenu des consultations avec M. De Mistura, et lors de laquelle lui ont été présentés les résultats positifs des consultations tenues avec les parties syriennes sur la composition de la commission constitutionnelle. Les ministres ont réaffirmé leur détermination à faciliter le début des travaux de la commission, entre autres, en élaborant ses principes généraux et directeurs par le biais d'une interaction avec les parties syriennes et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Les règles de procédure qui garantiront l'efficacité et la viabilité des travaux de la commission seront déterminées sur la base de ces principes.

Ils sont en outre convenus que le travail de la commission constitutionnelle doit être régi par un sens du compromis et d'engagement constructif visant à parvenir à un accord général de ses membres, ce qui permettrait au résultat de recevoir l'appui le plus large possible du peuple syrien. Les ministres ont également convenu de faire des efforts pour convoquer la première session de la commission à Genève au début de 2019.

Enfin, réaffirmant leur ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie, ils ont souligné que ces principes devaient être respectés par toutes les parties. Cela signifie qu'il faut que toutes les forces étrangères dont la présence n'est pas autorisée par le Gouvernement syrien quittent le pays.

Certes, des progrès considérables ont été faits à ce jour concernant l'établissement de la commission constitutionnelle, mais nous devons poursuivre nos efforts avec le plus grand soin et la plus grande persévérance, prudence et patience.

Gardant cela à l'esprit, notre principe directeur doit être de veiller à ce que la commission soit un processus efficace, pragmatique et inclusif, dirigé et contrôlé par les Syriens, afin d'aller de l'avant. Pour ce faire, la commission a besoin d'un appui international solide. Toutefois, et en définitive, le droit de déterminer l'avenir de la Syrie revient exclusivement aux Syriens eux-mêmes.

À ce stade critique de la crise syrienne, il nous faut tous accepter que nous ne pouvons faire autrement que de coopérer à la facilitation d'un processus politique syrien sans exclusive. On attend donc de tous les États qui ont de l'influence sur les groupes armés de l'opposition qu'ils encouragent ces derniers à cesser les combats et à se joindre au processus politique. Cela est absolument essentiel si l'on veut obtenir des progrès sur le plan politique.

Il faut aussi, parallèlement aux efforts déployés sur le plan politique, que la lutte contre les terroristes se poursuive sans relâche. Cela doit, bien entendu, être fait dans le respect du droit international et en accordant une attention particulière à la protection des civils.

En outre, étant donné l'évolution positive en cours s'agissant de garantir la sécurité et eu égard à la tendance croissante au retour des réfugiés et des personnes déplacées, la communauté internationale doit continuer aussi d'appuyer la reconstruction du pays et le retour rapide des réfugiés et des déplacés. À cette fin, toutes les sanctions doivent être levées.

Pour terminer, je voudrais souligner que la République islamique d'Iran continuera de jouer un rôle constructif aux fins de la paix et de la prospérité en Syrie.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Denktaş (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Staffan de Mistura de son exposé. Alors que son mandat touche à sa fin, je voudrais le remercier sincèrement, ainsi que son équipe, des efforts inlassables et remarquables qu'ils ont déployés pour parvenir à un règlement politique de la crise en Syrie. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec son successeur, l'Ambassadeur Pedersen, durant la période à venir.

Depuis que le conflit syrien a éclaté, la Turquie a maintenu qu'il ne saurait y avoir de solution militaire et que le seul moyen de mettre un terme au conflit passe par un processus politique dans lequel l'ONU joue un rôle de médiation, conformément à la résolution 2254 (2015). Dans toutes nos consultations avec les autres garants d'Astana et l'ONU, nous avons plaidé pour la revitalisation du processus de Genève via l'établissement d'une commission constitutionnelle crédible, équilibrée, ouverte à tous et légitime. Le format d'Astana ne remplace pas le processus de Genève, mais c'est un effort visant à le compléter. Grâce au processus d'Astana, la Turquie, la Russie et l'Iran ont construit une coopération solide sur des dénominateurs communs.

Avec du recul, je dirais que notre engagement constructif a changé la donne, produisant des résultats concrets aussi bien sur le terrain que sur le plan politique. Depuis septembre dernier, le format d'Astana a permis des avancées significatives. Premièrement, un calme relatif règne à Edleb depuis la signature du mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade qui y a été créée (voir S/2018/852, annexe). Deuxièmement, le projet pilote de libération mutuel des détenus a été mis en œuvre, et, enfin et ce n'est pas le moins important, nous sommes à un stade avancé de la formation de la commission constitutionnelle dans sa forme définitive.

Comme l'ont expliqué M. De Mistura et le Représentant permanent de la Fédération de Russie, les ministres des affaires étrangères des États garants d'Astana ont rencontré le 18 décembre à Genève M. De Mistura pour partager avec lui les résultats positifs issus de leurs consultations avec les parties syriennes sur la constitution de la commission. Le représentant de l'Iran a parlé de certains de ces faits. Après des mois de travail acharné et de consultations intenses, nous pensons que nous avons beaucoup progressé et que nous sommes parvenus à la phase finale de nos efforts visant à mettre en place la commission constitutionnelle. Les États garants sont en train de travailler en étroite collaboration

avec l'Organisation des Nations Unies pour apporter les derniers ajustements, mineurs au demeurant, à la troisième liste, qui, pour tout le reste, jouit de l'appui de toutes les parties, y compris de l'ONU, et est acceptable.

De concert avec les autres garants, nous allons redoubler d'efforts dans les jours qui viennent pour s'assurer que la commission tiende sa première session en janvier 2019. Nous nous félicitons de la coopération de la Russie et de l'Iran ainsi que des efforts que ces deux pays déploient en vue de la mise en place de la commission. Nous demandons à tous nos partenaires de nous aider et d'aider l'ONU alors que nous nous efforçons d'ouvrir un nouveau chapitre dans le processus politique de Genève. Notre objectif est de réunir les parties syriennes dès que possible et de jeter une base propice à des négociations.

À Genève, les trois ministres des affaires étrangères et l'ONU ont aussi parlé des règles devant régir le fonctionnement de la commission et des arrangements connexes. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies aux fins d'un fonctionnement efficace de la commission dans tous ses aspects. Une commission qui fonctionne bien sera essentielle pour atteindre l'objectif ultime d'un règlement politique négocié en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015); un règlement qui ouvrirait ainsi la voie à la tenue d'élections libres et régulières en Syrie. Cela dit, nous sommes bien sûr conscients que l'établissement de la commission n'est que le début. C'est pourquoi nous demandons au reste de la communauté internationale d'appuyer les efforts faits pour accélérer le processus politique.

À Genève, nous avons aussi fait le bilan de nos efforts conjoints visant à maintenir le régime de cessez-le-feu à Edleb. Nous continuons de travailler à la mise en œuvre du mémorandum dont j'ai parlé tout à l'heure. Il y a eu des progrès considérables en termes de retrait des groupes radicaux et des armes lourdes de la zone démilitarisée. Nous travaillons d'arrache-pied pour faire la distinction entre les civils, les groupes radicaux et les groupes de l'opposition modérée. Malgré les provocations, nous sommes déterminés à faire que le calme règne à Edleb.

Au bout du compte, maintenir en place un cessez-le-feu stable non seulement prévient de nouvelles effusions de sang, mais crée aussi un environnement propice à des avancées sur le volet politique.

J'ai suivi attentivement les déclarations faites dans cette salle par tous les représentants, y compris, Monsieur le Président, celle que vous avez faite à titre national. Je considère nécessaire de faire les quelques observations suivantes.

Nos efforts collectifs de lutte contre le terrorisme contribuent aussi à créer des conditions viables à cette fin. La Turquie continuera de combattre tous les groupes terroristes, y compris le Parti des travailleurs du Kurdistan, le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection du peuple, qui minent l'intégrité territoriale de la Syrie. Le nettoyage ethnique auquel ils s'adonnent a été bien documenté par Amnesty International il y a trois ans. Ils interdisent l'enseignement de l'arabe, comme cela est confirmé par un récent rapport du Secrétaire général (S/2018/1041).

Nous ne resterons pas les bras croisés face à toute menace terroriste qui vise notre sécurité nationale et l'intégrité territoriale de la Syrie. Le nombre d'incidents impliquant des tirs de harcèlement et d'actes d'hostilité par le Parti des travailleurs du Kurdistan, le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection du peuple, a augmenté dernièrement. Cela exacerbe la menace à la sécurité posée par ces terroristes le long de nos frontières. Les éléments du Parti des travailleurs du Kurdistan, du Parti de l'Union démocratique et des Unités de protection du peuple à l'est de l'Euphrate effectuent des tirs de harcèlement contre nos postes-frontières. Ils creusent des tranchées et des tunnels pour fortifier leurs positions. Nous ne permettrons jamais que des terroristes prennent pied le long de nos frontières. Protéger nos frontières est notre droit souverain. La Turquie prendra les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de ses frontières contre la menace posée par le Parti des travailleurs du Kurdistan, le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection du peuple lorsqu'il le juge nécessaire.

La Turquie continuera de s'efforcer de parvenir à un règlement politique viable en Syrie sur la base de la résolution 2254 (2015) et dans le cadre d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens, sous la supervision de l'ONU. La commission constitutionnelle est un instrument crucial pour lancer ce processus politique. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de sécurité d'appuyer de tout son poids les efforts déployés à cette fin.

La séance est levée à 12 h 45.